SDMIS

SAPEURS-POMPIERS

Commission administrative et technique des services d'incendie et de secours

catsis

Procès-verbal de la réunion du 27 juin 2017

Ordre du jour

Page

- Approbation du PV du 12 décembre 2016 5
- Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint 5
- Nouvel arrêté de composition de la CATSIS 6

1. Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) *(vote)* 7
2. Modification du règlement opérationnel du SDMIS *(vote)* 18
3. Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS *(vote)* 19
4. Mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS *(vote)* 21
5. Actualisation des taux de promotion des personnels administratifs, techniques et sociaux du SDMIS dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR *(vote)* 21
6. Tarification des prestations de l'Ecole départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers *(vote)* 23
7. Prorogation du plan de formation jusqu'au 1er septembre 2018 25
8. Fermeture des services fonctionnels du SDMIS à l'occasion des jours particuliers en 2018. 25
9. Questions diverses 26

La séance est ouverte à 17h05 sous la présidence du colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental et métropolitain des services d'incendie et de secours.

Étaient présents avec voix délibérative :

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Capitaine Clément JACQUIER, représentant CFE-CGC Avenir Secours,
- Lieutenant de 1ère classe Vincent BLENET, représentant CFE-CGC Avenir Secours,

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

- Lieutenant Jean-Paul FRANÇOIS, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Commandant Éric CARRET, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,

en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :

- Adjudant-chef Rémy CHABBOUH, représentant SUD,
- Adjudant Michaël OUANDIKA, représentant SPA CFTC,
- Sergent-chef Jean-René JACQUET, représentant CGT,

en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :

- Adjudant Franck FOURNEL, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Sergent-chef Jonathan LONOCE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,

en qualité de médecin-chef du service de santé et de secours médical :

- Médecin hors classe Pierre MARIA, adjoint au chef du service de santé et de secours médical, représentant le médecin-colonel Jean-Gabriel DAMIZET, Chef du SSSM,

Étaient présents en qualité de suppléants invités à participer à cette réunion :

en qualité d'officier de sapeurs-pompiers volontaires :

- Lieutenant Jérôme LEFEBVRE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,

en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :

- Sergent-chef Franck CHENAL, représentant SUD,
- Adjudant-chef Nicolas PANTANO, représentant SPA CFTC,

Étaient présents en qualité d'experts désignés par l'administration :

- Colonel Bertrand KAISER, directeur départemental et métropolitain adjoint,
- Colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux,
- Colonel Alain COLLOT, directeur des ressources humaines,
- Colonel Éric COLLOT, directeur des moyens matériels,
- Lieutenant-colonel Christian NEYRET, représentant le colonel Lionel CHABERT, directeur de la prévention et de l'organisation des secours,

Étaient excusés, absents :

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

- Commandant Christophe CHAMAGNE, représentant CFE-CGC Avenir Secours,
- Commandant Christophe BEAU, représentant CFE-CGC Avenir Secours,

en qualité d'officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

- Lieutenant Jean-Luc CHATELARD, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,

en qualité de sapeurs-pompiers professionnels non-officiers :

- Adjudant-chef Sammy DIARRA, représentant CGT,

en qualité de sapeurs-pompiers volontaires non-officiers :

- Sergent-chef David BROSSE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Caporal-chef Jérémie COUTURIER, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Lieutenant Roberto DIAZ, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,
- Sergent Joëlle REBEYROTTE, représentant l'Union départementale et métropolitaine des sapeurs-pompiers,

Le colonel Alain COLLOT procède à l'appel nominal.

Colonel Alain COLLOT.- Le quorum est atteint.

Colonel DELAIGUE.- Je vous remercie. La séance est ouverte.

▪ Approbation du PV du 12 décembre 2016

Vote relatif à l'approbation du PV du 12 décembre 2016 : Avis FAVORABLE à l'unanimité

Qui est contre ? Personne

Qui s'abstient ? Personne
Qui est pour ? 11 voix (1 DDMSIS, 1 Médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 1 CGT, 1 SPA-CFTC, 4 UDMSP)

Le PV du 12 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

▪ Désignation d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint

- L'adjudant-chef Rémy CHABBOUH est désigné en qualité de secrétaire ;
- Le commandant Éric CARRET est désigné en qualité de secrétaire adjoint.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Comme au CHSCT et dans toutes les instances paritaires, par solidarité vis-à-vis de nos collègues dans les casernes qui subissent la canicule, nous aurions souhaité que la climatisation soit coupée pendant la réunion parce que toutes les casernes ne sont pas équipées de points frais.

Colonel DELAIGUE.- C'est en cours.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce n'est pas fait.

Colonel Éric COLLOT.- Toutes les casernes où il y a des salariés sauf celles inscrites au programme pluriannuel immobilier.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce n'est pas tout à fait faux.

Colonel Éric COLLOT.- Elles sont équipées.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pour Rochat ?

Colonel Éric COLLOT.- Fin juin 2017.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce n'est pas encore le cas.

Pour Rillieux ?

Colonel Éric COLLOT.- C'est dans le cadre des travaux fin juin 2017.

Colonel DELAIGUE.- J'ai compris l'élan de solidarité. Nous prenons acte. En tout cas, sachez que cela fait partie d'un plan qui est en cours et qui a été validé.

Colonel Éric COLLOT.- Le dossier canicule a été présenté au CHSCT. J'ai piloté un groupe de travail avec les représentants des organisations syndicales représentatives du personnel. Le plan d'équipement des salles et les plans d'amélioration des conditions de travail sur intervention ou pour les salariés dans les bureaux ont été validés dans le groupe de travail et unanimement en CHSCT.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Depuis mardi dernier, nous sommes en plan canicule niveau 3.

Colonel DELAIGUE.- Plus maintenant.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous étions en plan canicule niveau 3 et ce n'est pas pour cela que les exercices d'ensemble, hormis ceux qui étaient prévus la nuit, ont été annulés. Ce n'est pas pour cela que des relèves toutes les deux heures ont été effectuées. Faire un plan canicule, c'est très bien, nous sommes satisfaits et je vous rappelle que nous avons participé activement à son élaboration, en revanche, l'appliquer, c'est mieux.

Colonel DELAIGUE.- Je suis d'accord.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est plus un problème de méconnaissance de la note que de volonté de ne pas faire.

Colonel DELAIGUE.- Il faut la faire vivre. Nous sommes d'accord sur ce sujet.

La remarque est parfaitement acceptée. Les commandes sont en œuvre et le dispositif est en train de se mettre en place, il faut le faire vivre au mieux.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des VSAV sont climatisés.

Colonel Éric COLLOT.- Oui, une grande partie sans pouvoir dire la proportion exacte.

Colonel DELAIGUE.- Cela fait quelques années que nous avons pris cette décision.

Sergent-chef CHENAL (SUD).- Dans certains VSAV, les climatisations ne fonctionnent plus et n'ont pas été remises en état.

Colonel Éric COLLOT.- Il faut le signaler à l'atelier. Je ne suis pas persuadé que chaque fois que l'on passe on teste la climatisation. C'est à la caserne de signaler la difficulté et de le faire entrer dans l'atelier.

Colonel DELAIGUE.- C'était un élément d'actualité. La température va baisser.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce n'est pas une surprise que l'été arrive le 21 juin !

Colonel DELAIGUE.- Nous avons fait de gros efforts, nous devons encore progresser.

▪ Nouvel arrêté de composition de la CATSIS

Colonel DELAIGUE.- Qu'est-ce qui a changé ?

Colonel Alain COLLOT.- Le fait de supprimer les grades pour les représentants de la CGT.

1. Schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) *(vote)*

Colonel DELAIGUE.- Je rapporterai moi-même ce dossier, je laisserai ceux qui y ont participé préciser les choses.

Ce schéma d'analyse et de couverture des risques a fait l'objet de deux réunions avec les représentants des organisations syndicales, monsieur le préfet délégué pour la défense et la sécurité et le président ont reçu par deux fois les représentants des organisations syndicales et une fois les représentants des sapeurs-pompiers volontaires. Nous avons pu les uns et les autres nous expliquer sur les principes, les propositions, les questions qui ont pu être posées.

Je ne vais pas entrer dans le détail de tous les rapports que vous avez eus de façon dématérialisée et en support papier pour le chapitre 5 des propositions. Vous avez pu prendre connaissance de tous ces éléments. Aujourd'hui, le comité technique a donné son avis, le CHSCT aussi et le CCDSPV hier soir. Ce sont globalement plutôt des avis favorables même si certains se sont exprimés défavorablement.

Ce schéma d'analyse et de couverture des risques a un nom un peu particulier dans notre département puisqu'il ne s'appelle pas schéma départemental d'analyse et de couverture des risques mais schéma d'analyse et de couverture des risques puisque nous avons un Département et une métropole. C'est le choix qu'a fait le législateur en l'appelant ainsi.

Ce SACR est le document stratégique du SDMIS puisque, de par la loi, il est arrêté par le préfet, c'est-à-dire l'une des autorités, sur un avis conforme du conseil d'administration qui est l'autre autorité représentée par son président, plus un avis simple des collectivités qui financent le SDMIS et particulièrement la métropole et le Département.

On voit bien que c'est un dossier qui est à la croisée des différentes autorités et qui fixe les principales orientations pour les années à venir en matière opérationnelle, en analysant les risques et en proposant d'assurer leur couverture.

Je rappelle que cinq grands principes sont proposés dans ce schéma d'analyse et de couverture des risques.

Le premier consiste à dire que le SDMIS a un rôle et une mission de sécurité de la nation. C'est d'autant plus vrai aujourd'hui qu'arrivent les attentats. Par ailleurs, le SDMIS est très présent dans les territoires avec l'ensemble de ses casernes, qu'elles soient constituées de sapeurs-pompiers professionnels ou de sapeurs-pompiers volontaires.

Dans ces orientations, il y a bien la volonté de dire que nous sommes dans les deux registres, à la fois dans un schéma national et dans la proximité territoriale.

La troisième orientation stratégique est la sécurité des sapeurs-pompiers en intervention, mais également s'ils font l'objet d'agressions. Toutes les autorités et moi-même avons tenu à mettre ce point très tôt dans le SACR, tout de suite après la mission, parce que c'est un élément important.

La quatrième orientation est la performance globale. Cela vise à expliquer que tout n'est pas sur l'opérationnel, tout n'est pas sur le financier, tout n'est pas sur le juridique, tout n'est pas sur le social, c'est bien une réponse d'ensemble qui est donnée.

Le cinquième axe stratégique, c'est la résilience du service puisque c'est un service qui doit justement être opérationnel quand les autres ne le sont plus. Il ne doit pas être le premier à ne plus être en capacité d'intervenir.

Par ailleurs, l'objectif de mutualisation et de couverture du service, c'est d'être capable de répondre à la fois :

- au risque courant ou risque du quotidien, ce sont les 300 interventions que nous faisons chaque jour ;

- au risque complexe qui va du train qui déraille au plan Orsec qui est déclenché, tout événement complexe pour lequel nous sommes là et nous devons être prêts, que les moyens départementaux suffisent ou qu'il y ait besoin de renfort ;

- et puis, élément nouveau affiché clairement, la mission du SDMIS sous l'autorité du préfet en matière d'attentat terroriste.

C'est bien cet ensemble de choses avec, notamment sur les risques du quotidien et les risques courants, le fait que, pour la première fois, on affiche en premier le secours d'urgence aux personnes. C'est un point important puisque cela représente plus de 80 % de nos interventions avec le secours routier.

Les autres éléments sont dans le rapport, je traiterai des éléments conclusifs d'avenir. L'objectif de ce document, c'est ce que m'ont demandé clairement le préfet et le président, c'est de préparer l'avenir avec, bien évidemment, le numérique et particulièrement le numérique adapté à l'opérationnel qui, probablement, dans les années qui viennent, transformera profondément notre mission.

C'est également la formation avec son évolution vers le numérique. Notre volonté est de garder une grande compétence pour les sapeurs-pompiers professionnels et les sapeurs-pompiers volontaires et nous devons avoir des outils et des méthodes de formation tout à fait performants et qui le restent avec le numérique, pour la qualité des personnels et la qualité au final de la mission.

Voilà résumée très simplement la proposition de schéma d'analyse et de couverture des risques.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- Par rapport au volet sur la sécurité des intervenants et notamment les directives que nous devons appliquer en cas d'agression de sapeur-pompier, c'est peut-être un détail pour vous, mais c'est essentiel pour les intervenants, notamment les nouveaux VSAV avec la climatisation ou pas. Les nouveaux sont pourvus de postes fixes pouvant émettre les statuts. Quand on intervient dans un appartement ou sur voie publique, au même titre que quand on fait des fourgons, on utilise son portatif pour passer des messages au CODIS, notamment pour un appel de détresse.

Ce n'était pas le cas avant, nous pouvions passer les statuts des portatifs, nous ne pouvons plus le faire à cause des statuts qui sont directement sur les BER, c'est-à-dire les postes fixes des engins. Cela pourrait poser problème en cas d'agression de sapeur-pompier parce qu'on peut retrouver le poste qui émet un appel de détresse en portatif mais c'est beaucoup plus long que quand le RFGI est associé à un engin.

C'est assez technique mais je voulais le signaler parce que nous venons de nous en rendre compte.

Sergent-chef CHENAL (SUD).- Avant, un poste portatif était affecté à un engin. Quand un engin déclenche un appel de détresse par le portatif, cela indique l'appel de détresse VSAV 1 Rochat, VSAV La Tour, etc. Demain, les postes portatifs seront identifiés sur un casernement et un équipage qui sera au cinquième étage, qui déclenchera son appel de détresse indiquant « Portatif CT Rochat », cela risque d'amener de la lenteur pour identifier l'engin qui est réellement en intervention.

Colonel DELAIGUE.- J'entends la remarque mais nous sommes sur le schéma d'analyse et de couverture des risques. Je ne rejette pas ce sujet, votre remarque est pertinente et nous le soumettrons au groupe de travail opérationnel pour regarder les enjeux liés à la radio portative. Il y a des histoires de puissance. C'est vraiment stratégique. Nous prenons la remarque, nous la ferons expertiser par le groupe de travail « Opération ».

Ce qui me paraît important, c'est de bien rester sur le schéma d'analyse et de couverture des risques qui parle de l'évolution des réseaux radio du futur. C'est l'un des items qui parlent de la sécurité. Vous avez raison de dire que, sur le principe, la sécurité est globale et qu'il faut faire attention à telle ou telle chose. Ce sera expertisé mais je souhaite que nous restions sur le schéma d'analyse et de couverture des risques, même si je ne rejette pas du tout la remarque, il y en a probablement plein d'autres.

Lieutenant de 1ère classe BLENET (CFE-CGC Avenir Secours).- Nous validons les orientations du SACR. Maintenant, nous avons hâte de voir le calendrier de modification du règlement opérationnel puisque ce sera la déclinaison des orientations du SACR voire les modifications profondes dans le SDMIS, notamment le maillage du territoire et notre présence, la façon dont nous ferons face à l'évolution de la population qui se rapproche notamment de Lyon.

Colonel DELAIGUE.- Le schéma d'analyse et de couverture des risques est la pierre angulaire du système, il permet pendant plusieurs années de décliner 19 orientations puisque cela a été fixé ainsi. Ce que vous évoquez en fait partie mais il n'est pas prévu de modification instantanée de tel ou tel document.

Lieutenant de 1ère classe BLENET (CFE-CGC Avenir Secours).- Ce n'est pas instantané, on sait que cela durera des années, mais quand commencerons-nous à voir des choses concrètes maintenant que les orientations sont prises sur la façon dont évoluera le SDMIS pour être en phase avec le SACR ?

Colonel DELAIGUE.- Je vous remercie de la question, il est important avant tout qu'il y ait la volonté, qu'il y ait des orientations positives, c'est-à-dire des orientations visant à dire qu'il faut continuer à progresser, à avancer, qu'on ne recule pas sur les spécialités. Nous avons à peu près terminé les regroupements de casernes, cela ne veut pas dire qu'il n'y aura pas ponctuellement des éléments liés à l'évolution des populations mais il est important que tout cela soit dit parce que cela permet derrière de rester dans une dynamique qui est celle de notre Département et de la Métropole.

Nous sommes dans une zone qui est vitale sur le plan économique et il se passe beaucoup de choses. Aujourd'hui, je ne peux pas afficher un calendrier mais je note que vous vous inscrivez dans ces orientations, voire avec un empressement, vous voudriez déjà les voir mises en œuvre. Il faut d'abord les arrêter mais, pour moi, votre remarque est positive, je la prends ainsi.

Lieutenant de 1ère classe BLENET (CFE-CGC Avenir Secours).- C'est le cas.

Colonel DELAIGUE.- Le conseil d'administration a souhaité qu'à travers le SACR on voie la lumière du futur. Il se passera des choses dans les années qui viennent et nous devons être présents. Donc, cela va bien dans ce sens-là, je peux le confirmer.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Allez-vous détailler complètement le SACR ?

Colonel DELAIGUE.- Non, je l'ai fait au CT.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Afin d'expliquer notre futur vote pour SUD, nous pensons qu'il est nécessaire de préciser certains points en préambule.

Colonel, considérez notre vote comme un vote de confiance. Nous avons eu durant des années une forte suspicion que j'estime légitime au regard de certains agissements. La page semble en partie tournée. Nous avons été très attentifs aux messages rassurants de votre part et de nos deux autorités.

En effet, le président SECHERESSE a pris l'engagement de placer l'humain et les effectifs au cœur des priorités et des orientations pour les années à venir. Après une rencontre avec le préfet STOSKOPF, en date du 16 juin, durant laquelle nous avons évoqué le RO, nous avons souhaité amender le SACR et ajouter les points suivants. Il me semble que vous avez donné une suite favorable à ces demandes, je vais quand même les lister. Elles ne sont pas dans un ordre hiérarchique quelconque :

- Une prise en compte du volet développement durable avec :
    - l'achat de véhicules à énergie alternative parce que le SACR nous oriente pour peut-être au minimum les dix années à venir, voire plus
    - Accroître la dématérialisation
    - Établir un plan de déplacements du personnel de façon à favoriser le covoiturage
    - Utiliser des produits émulseurs à composantes uniquement biologiques

Il y a beaucoup d'autres choses sur ce volet développement durable que nous aurions souhaité voir ajouter au SACR.

- Faire évoluer le transport pénitentiaire vers une version 2

Nous avons énormément travaillé sur ce sujet durant un an et demi, nous avons trouvé une solution qui semble donner satisfaction aux personnels qui interviennent pour une centaine d'interventions par an. C'est un transport extrêmement sensible.

Je vous rappelle l'historique : on intervenait en tee-shirt alors que les services de police qui nous accompagnaient étaient harnachés avec des gilets pare-balles et très souvent armés.

Nous pensons qu'il ne faut pas relâcher la vigilance et peut-être continuer la réflexion. Je ne vous demande pas de trouver une deuxième solution dès demain mais de vous orienter vers un véhicule dédié pour les transports pénitentiaires.

- Parfaire le soutien juridique

Je sais qu'il y a des difficultés concernant le respect de l'anonymat lors des dépôts de plainte. C'est quelque chose qui se met en place pour les services de police et de gendarmerie. Cela pose certains soucis, les avocats de la défense contestent cette procédure qui les ennuie pour défendre leurs clients.

L'accompagnement qui est donné par le SDMIS via la protection fonctionnelle, accordé maintenant systématiquement (je ne me souviens pas avoir eu connaissance de refus), est quelque chose de très bien. Nous sommes satisfaits parce que nous étions moteurs sur ce dossier, mais nous souhaiterions qu'il aille au bout de la procédure jusqu'à l'application de la peine et que l'agent n'ait pas à recourir à nouveau au SDMIS pour solliciter un huissier de justice pour faire appliquer une peine.

Nous demandons également que le SDMIS dépose plainte systématiquement pour mise en danger de ses personnels. Pour illustrer le propos, nous avons en mémoire une camionnette de plombier qui a été incendiée volontairement, la personne a été appréhendée, les agents n'ont pas souhaité déposer plainte pour des raisons évidentes de crainte de représailles. Le SDMIS aurait pu déposer plainte, il y avait des bouteilles d'acétylène, la personne qui a mis le feu savait pertinemment ce qui aurait pu se passer, mais le SDMIS ne l'a pas fait.

Ce n'est pas un reproche, c'est un axe d'amélioration, ce que nous souhaiterions pour l'avenir pour poursuivre dans la voie d'un maximum de sécurité.

- Confirmer le partage des formations pompiers/police pour mutualiser les connaissances, comme cela s'est fait suite à l'accident tragique du 31 janvier 1999.

Souvenez-vous pour les plus anciens, l'explosion de la voiture GPL à Vénissieux. Très rapidement, le colonel DELAIGUE, qui était directeur départemental par intérim, avait mis en place des formations qui étaient une grande révolution, elles étaient à destination de nos collègues des services de police et de gendarmerie qui avaient une méconnaissance de nos procédures, notamment pour le feu de véhicule à l'air libre sur les cônes de dispersion, à l'arrière du véhicule. Sur toutes les interventions, les services de police, par méconnaissance, stationnaient au mauvais endroit.

Sur ces points, vous avez mis en place des formations et c'est quelque chose qui fonctionne parfaitement. Des casernes les ont mises en place pour les DO gaz et DO feu à l'air libre pour les services de police et gendarmerie locale. C'est formidable parce que le turnover des services de police avec les mutations et les départs fait que l'on se retrouve avec une méconnaissance sur le terrain et des pratiques qui sont très dangereuses selon les chefs d'agrès.

Cela se fait dans les deux sens avec la protection sapeur-pompier qu'il faut poursuivre et peut-être même monter en puissance sur une version 2.

Voilà pour les points d'amélioration sur lesquels nous souhaiterions que le SACR soit un peu plus vigilant. Nous avons eu des garanties par le préfet STOSKOPF, on nous a dit que c'était un vote de confiance.

Sur le fond, nous souhaiterions savoir quel est l'objectif de l'affichage du taux d'engagement des sapeurs-pompiers de catégorie C et pourquoi exclusivement la catégorie C. De plus, cet affichage est mal interprétable. Lorsqu'on dit qu'en moyenne les sapeurs-pompiers ont un taux d'engagement de 15 %, cela veut dire que pour 85 % de leur temps, ils ne font pas grand-chose. Le document tel qu'il est présenté est maladroit. Je ne pense pas qu'il y ait quelque chose derrière mais il laisse une interprétation qui nous déplaît. La preuve, c'est que si rien ne vous chagrinait, pourquoi ne pas le décliner à toutes les catégories ?

Le mettre pour la catégorie C en disant qu'ils sont à 15 % nous pose souci alors que le reste du temps, il y a les manœuvres en caserne, la théorie, le sport, les désinfections, l'entretien du matériel, etc.

Enfin, nous souhaiterions que vous précisiez le calendrier de mise en œuvre du changement de l'algorithme pour les départs feu de structure. Actuellement, on part sur EPC FPT. Nous en parlons depuis un an. Nous pensons qu'il est vraiment urgent de passer à un autre algorithme. Pendant des années, nous avons souhaité avoir un engin de sauvetage pour respecter la MGO (reconnaissance, sauvetage, attaque, protection, surveillance, etc.) sauf qu'aujourd'hui nous nous retrouvons dans une situation de plus en plus souvent dangereuse, nous avons un moyen de secours mais pas d'eau. Nous souhaiterions que vous nous donniez quelques précisions sur ce point.

J'en ai terminé. Vous avez compris l'orientation de notre déclaration.

Colonel DELAIGUE.- Merci.

Sur le calendrier de mise en œuvre, c'est le 3 juillet 2017.

Sur un départ feu, on fera partir dans l'ordre FPT puis échelle. Ce n'est pas compliqué, c'est ce que faisaient nos anciens voici quarante ans. On avait estimé à un moment que le fait de faire partir l'échelle en premier était plus pertinent, aujourd'hui, tout le monde est d'accord pour dire que le fourgon en premier l'est davantage. Cela fait l'unanimité et, lundi prochain, ce sera en œuvre.

Sur le SACR, j'ai bien entendu le message, je l'ai d'ailleurs retransmis aux autorités sous cette forme : c'est un vote de confiance, quand est-ce qu'on passe à l'acte ? Un peu à l'instar de ce qui a été évoqué juste avant par la CFE-CGC. Si je note la traduction, c'est que je note que les orientations sont bonnes, nous ne les avons pas mises pour remplir du papier mais parce que nous croyons que c'est là qu'il faut aller.

Après, il y a des choses un peu plus techniques. Sur le transport de détenus, comme vous l'avez souhaité, nous l'avons ajouté formellement dans les orientations du SACR. C'est dans ce dossier et dans sa déclinaison que l'on étudiera dans des groupes de travail la façon dont on doit avancer, il n'y a pas d'équivoque.

Je ne fais pas de promesses sur la solution du véhicule, je dis seulement que nous irons au bout de ce dossier. C'est clair.

Sur l'aspect de la protection fonctionnelle, il n'est pas question de porter plainte pour tous les feux de voiture. J'ai bien entendu ce que vous disiez, nous l'avons d'ailleurs fait sur un ou deux sinistres. Je regarderai l'amélioration que nous pouvons apporter dans ce domaine.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous ne vous le demandons pas sur les 2 000 feux de voiture mais lorsqu'on a appréhendé le coupable et que le SDMIS peut envoyer un message fort.

Colonel DELAIGUE.- Il faut avoir des faits précis.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Dans le cas que j'évoquais, la personne a été prise sur le fait en train de mettre le feu à une camionnette avec du matériel très dangereux à l'intérieur.

Colonel DELAIGUE.- Sur l'anonymisation des plaintes, le préfet vous a répondu, ce n'est pas aussi simple que cela mais il a entendu votre demande.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Je vous rappelle que les services de police et de gendarmerie ont ce dispositif.

Colonel DELAIGUE.- Absolument.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous dépendons du même ministère.

Colonel DELAIGUE.- Nous sommes d'accord sur le fait que c'est une réponse nationale et non locale.

Quant au développement durable, l'émulseur, sur le principe, cela ne nous pose pas de problème pour une prise en compte au niveau du SDMIS. Est-ce que sa place est dans le SACR qui est un document d'orientation plutôt dans l'angle opérationnel, même si je suis d'accord sur le fait que des choses sont à la limite de l'opérationnel ? J'entends bien la demande.

Sur le fond, il n'y a pas de problème pour le SDMIS de s'engager dans cette orientation. Après, je ne sais pas si dans la pratique, sur les fourgons pompe-tonne, les grandes échelles, des engins répondent à ces critères. Je n'en suis pas certain.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pour les fourgons, je comprends ce que vous voulez dire, il y a un problème d'autonomie, mais pour tout ce qui est VFI, c'est une évidence.

Colonel DELAIGUE.- À condition que ce ne soit pas des véhicules opérationnels.

Avez-vous d'autres questions sur le SACR ?

Adjudant FOURNEL (UDMSP).- Nous voterons favorablement ce document qui nous est présenté ce soir. Nous voulions faire quelques remarques qui ont déjà dû être faites au CCDSPV puisque nous nous sommes concertés.

Dans le paragraphe sur les territoires, vous n'avez pas indiqué d'objectif en termes de regroupement des centres volontaires, vous évoquez une couverture pertinente. Pour les sapeurs-pompiers volontaires, c'est un sujet extrêmement sensible et important et, comme par le passé, nous souhaitons que ces regroupements soient faits dans la concertation entre la direction, les sapeurs-pompiers des centres et dans l'intérêt des victimes.

Vous évoquez le système national unique de gestion d'alerte qui est souhaité par la DGSC. Pour nous, c'est un sujet d'inquiétude. Nous ne souhaitons pas que, sous couvert d'uniformisation et de mutualisation, nous perdions tous les avantages des solutions actuelles (Smartemis, Artemis Web, etc.). Cela nous paraît vraiment important.

Vous évoquez dans le document l'accueil de proximité des victimes. Actuellement, certains centres très éloignés des centres-villes impliquent des délais d'intervention pour transporter les victimes sur les centres hospitaliers puisque les centres de proximité vont fermer. Il y a des propositions de transporter sur des maisons médicales, nous y sommes extrêmement favorables. Notre sujet d'inquiétude est l'ARS, est-ce qu'elle suivra ? Nous avons de gros doutes.

Enfin, pour conclure, nous notons que vous avez pris en compte la part JSP, c'est extrêmement important puisque c'est le vivier des sapeurs-pompiers volontaires et le vivier d'une partie des sapeurs-pompiers professionnels. Ce sera un axe fort pour le futur, nous le pensons.

Colonel DELAIGUE.- Je vais répondre très rapidement aux suggestions.

Sur le regroupement des casernes, c'est écrit noir sur blanc : « Le maillage territorial des casernes issu de la programmation pluriannuelle immobilière en cours de réalisation gouverne une couverture pertinente de notre territoire. »

Cela veut dire qu'aujourd'hui, l'axe majeur du premier SDACR qui était de regrouper les casernes n'en est plus un. Aujourd'hui, le maillage auquel on est arrivé au bout de vingt ans de regroupements est pertinent. Cela ne signifie pas qu'on tombera dans l'immobilisme et la vitrification de tout ce qui existe. À des endroits, la dynamique de population définira peut-être qu'il faut faire quelque chose.

Ce n'est pas de l'immobilisme mais, dans les prochaines années, la notion de regroupement de centres n'est pas un objectif en tant que tel.

Adjudant FOURNEL (UDMSP).- Notre propos n'est pas de dire qu'il faut interdire le regroupement mais le faire dans la concertation entre tous les acteurs.

Colonel DELAIGUE.- Les quelques nouveaux projets qu'il pourrait y avoir seraient faits bien sûr dans ces conditions.

Concernant Smartemis et le futur, c'est un élément que nous avons signalé immédiatement. Nous avons intégré les groupes de travail nationaux depuis une semaine, notamment pour défendre les fonctionnalités et notamment celles pour les sapeurs-pompiers volontaires.

Sur les transports vers les maisons de santé, je vous remercie d'être favorables à cette mesure, c'est un point très important qui commence à exister dans plusieurs départements ruraux. L'ARS qui est régionale par nature a quand même dans son secteur de vrais départements ruraux dans lesquels des choses ont déjà commencé. Effectivement, dans nos zones rurales, il est très important de pouvoir transporter des victimes qui ne sont pas trop sévèrement touchées vers un endroit de proximité parce que les transports à l'hôpital sont, pour certaines casernes, extrêmement longs.

Quand c'est justifié, il n'y a pas de discussion, mais quand c'est du transport sanitaire, cela pose problème.

Nous sommes complètement d'accord et je note votre avis favorable sur ce point, ce qui est très important pour nous.

D'autres points ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Vous n'avez pas répondu concernant le taux d'engagement. Quel est l'objectif et que comptez-vous faire pour y remédier ?

Colonel DELAIGUE.- Je n'ai pas l'intention d'y remédier parce que je pense que c'est un bon indicateur. Il est bien évident que cela ne me pose absolument pas de problème de dire que les sapeurs-pompiers font autre chose en dehors de l'opérationnel. Il n'y a pas d'équivoque, les sapeurs-pompiers font de l'opérationnel et tout un tas d'autres choses, notamment de la formation, de la préparation à l'intervention. Mais il est très important de savoir quand notre sapeur-pompier n'est plus à la caserne parce qu'il est en train de faire des interventions.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous sommes totalement d'accord si ce n'est que la façon dont c'est rédigé, et pour les personnes à qui ce document est destiné, n'est pas très claire.

Quand je vois 14 % ou 15 % de taux d'engagement, si je suis élu, je me demande ce qu'ils font le reste du temps.

Colonel DELAIGUE.- Ils se préparent.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Il faut l'écrire.

Colonel DELAIGUE.- Cela ne pose pas de problème de l'écrire.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pourquoi ne pas le décliner à toutes les catégories et uniquement la catégorie C ?

Colonel DELAIGUE.- Ce n'était pas malicieux du tout.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Si ce chiffre est important, on va rire.

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas un problème. Cela ne me gêne pas que l'on affiche que je ne fais que 30 ou 50 heures d'opérationnel par an, cela ne me pose aucun problème. Quand je les fais, j'ai souvent à traiter du très gros. Personne n'a de problème sur ce sujet.

Nous l'avons fait pour la catégorie C parce que ce sont ceux dont le métier est de ne faire que cela. Ils sont là d'abord pour faire de l'opérationnel et, le reste du temps, ils se préparent à faire de l'opérationnel. C'est important et je rappelle que c'est un ratio par rapport au temps pendant lequel ils sont en caserne pour faire de l'opérationnel et uniquement. Quand quelqu'un a un ratio de 20 %, c'est 20 % du temps où il était prêt à être opérationnel et, pendant 20 %, il a été en mission opérationnelle. Mais, effectivement, un officier a probablement des taux d'implication beaucoup plus faibles.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pourtant il travaille mais l'affichage est choquant. Nous souhaiterions que ce soit modifié avec cette précision que vous venez d'apporter.

Colonel DELAIGUE.- Sur le principe, nous pouvons l'afficher avec un certain nombre d'attendus, cela ne me gêne pas du tout. D'accord.

D'autres remarques ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Qu'en est-il de la formation pour les interventions avec les services de police ?

Colonel DELAIGUE.- Pas de problème. Nous sommes dans une logique avec la police d'un « troc » équitable si je peux me permettre l'expression. L'idée, c'est qu'ils ont besoin que nous les aidions à se former dans nos domaines et nous avons besoin qu'ils nous forment dans leur domaine parce qu'on se rend compte que nos missions, notamment avec le terrorisme mais pas seulement, sont imbriquées et que la connaissance de l'autre est un vrai plus. Les sapeurs-pompiers ne sont pas des policiers et inversement mais, à un moment, on ne peut pas ignorer complètement ce que fait l'autre. Tout le monde est d'accord sur le fait que c'est un vrai plus.

Je suis d'accord sur le fait qu'il est important de l'institutionnaliser et c'est ce que nous ferons.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Le SACR est un document très bien construit, bien étayé si ce n'est que, pour nous, il nous semble que c'est davantage un catalogue qui serait à destination des élus et qui ne nous amène pas forcément des réponses à nous.

Si ce document est très bien fait, il nous semble plus adapté à des élus et pas forcément à nous par rapport aux réponses que nous attendons.

Vous avez évoqué les départs FPT échelle. À l'occasion de diverses réunions, je vous avais alerté sur le fait que mettre le FPT en premier rang n'était pas forcément judicieux. Aujourd'hui, nous avons un outil sur tout ce qui est procédure de gaz, qui fonctionne très bien, qui est obligatoire sur le déclenchement des secours. Il existe une grille feu au CTA et je vous avais dit qu'elle pouvait permettre d'adapter le départ et qu'il soit en corrélation avec les besoins.

Par le passé, nous avons eu des soucis, des échelles sont arrivées en premier sans fourgon, c'est une première problématique, mais on peut aussi tomber dans le phénomène inverse avec des fourgons arrivant avant et, s'il y a des sauvetages à faire, ils seront très embarrassés.

Par rapport à cela, un outil d'aide à la décision peut être mis en place et répondre à cette problématique. Si on inverse, on rencontrera d'autres difficultés et on se retrouvera sur d'autres réunions pour constater qu'il n'était pas judicieux d'avoir mis le FPT au départ avant l'échelle.

C'est une réflexion globale qu'il faut avoir à l'esprit et entendre avant de rencontrer le problème. C'est l'un des premiers points.

Concernant le SACR, vous avez fait passer le SDMIS dans une autre ère (il faut le dire quand des choses sont bien). Si nous avons pu être réfractaires par le passé, aujourd'hui, nous avons assez de recul pour applaudir ce que vous avez fait sur le SDMIS, si ce n'est que nous sommes aussi attentifs à certains points et c'est l'humain.

Vous avez parlé de taux de sollicitation et mon collègue vous alertait à juste titre sur ce que cela pouvait engendrer d'abord sur les agents et sur les élus qui liront votre document. Sur les agents, cela peut être dégradant, vexant, parce que tout ce qui est fait en dehors, c'est de la sollicitation même si elle n'est pas opérationnelle. Attention parce que les agents sont très réceptifs à cet indice.

Si l'on doit progresser, il ne faut pas négliger cet aspect. Attention à cette notion de taux de sollicitation.

Ensuite, d'autres paramètres nous intéressent parce que le SACR, ce n'est pas uniquement dire qu'il faudrait regrouper dans telle caserne, c'est une réflexion globale avec différents partenaires, c'est-à-dire toutes les conventions que vous avez passées (SDMIS, SAMU, police).

Colonel DELAIGUE.- Et ce n'est pas fini !

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Tant mieux ! Nous avons une certaine longueur d'avance par rapport à d'autres SDIS, vraiment.

En revanche, elle doit être vraiment plus globale et nous voudrions axer sur un point : les listes de défense et la couverture opérationnelle. Nous y sommes vigilants. On parle de regroupement de casernes au sein des sapeurs-pompiers volontaires, de sectorisation, très bien, on veut être attentif à faire en sorte que le SDMIS conserve un service public de qualité afin que ce soit les secours les plus proches et surtout les plus rapides qui interviennent.

Aujourd'hui, je ne l'ai pas vu ou je n'ai peut-être pas suffisamment lu le document, ce n'est pas un critère que j'ai vu énoncer et il me paraît primordial. Je ne souhaite pas voir des listes de défense changer parce qu'on a créé de nouvelles casernes avec l'argument qu'il faudrait leur donner des interventions. C'est quelque chose qui, pour nous, est irrecevable. Pour nous, c'est le service public et les victimes qui priment. Si une caserne est créée et que ce n'est pas elle qui doit intervenir en premier rang parce qu'elle mettra plus de temps, ce ne sera pas elle, quel que soit le secteur.

Dans le secteur rural, notamment chez nos collègues sapeurs-pompiers volontaires, je voudrais attirer leur attention pour qu'ils y soient vigilants parce que certains centres interviennent et ne devraient pas parce qu'ils sont très éloignés.

Ce sont des choses qu'ils doivent entendre et que l'ensemble du SDMIS doit entendre pour faire en sorte que le SDMIS reste un SDMIS de qualité, bien avant tout le reste, parce que c'est cela qui prime. Aujourd'hui, nous sommes regardés par rapport à la réponse que nous apporterons.

Colonel DELAIGUE.- Merci de votre intervention. Ce que vous avez dit ne me choque pas. Nous sommes attentifs à tous les éléments et vous avez confirmé que nous avions déjà préparé l'avenir, nous continuerons de le faire. Il faut être vigilant sur l'ensemble des choses.

Sur les listes de défense, les secteurs ne sont pas infinitésimaux, ils ont une certaine taille, il y a aussi des éléments de variabilité, nous y sommes attentifs et, normalement, les secteurs d'intervention représentent un point important qui est suivi de près un peu par tout le monde. Nous notons que c'est un point de vigilance qui ne me choque pas.

Avez-vous d'autres remarques ? (Non)

Je mets au vote.

Vote relatif au schéma d'analyse et de couverture des risques (SACR) : Avis FAVORABLE

Qui est contre ? 2 voix (1 CGT, 1 SPA CFTC)

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? 9 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 4 UDMSP)

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est un vote de confiance. Vous serez jugés sur pièce, à l'acte. Comme l'a précisé notre collègue lieutenant Vincent BLENET, vivement la suite.

Colonel DELAIGUE.- C'est un défi que vous me lancez ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ne nous décevez pas parce que notre déception sera à la hauteur des risques que nous prenons.

Colonel DELAIGUE.- Je vous remercie sur ce vote de confiance que j'apprécie et que le président et le préfet apprécieront.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- En complément de ce que nous avons pu vous dire tout à l'heure, ce n'est pas tant le document qui est présenté (il comporte beaucoup de choses même si on pourrait parfois demander que d'autres choses soient ajoutées) que les réponses apportées qui, pour nous, ne sont pas suffisamment claires, concrètes. Ce n'est pas le travail qui a été conséquent (il l'est forcément vu le document) que nous remettons en cause, c'est plus par rapport à ce que nous attendons en tant que catégorie C dans les suites.

Colonel DELAIGUE.- Dont acte.

2. Modification du règlement opérationnel du SDMIS (vote)

(Départ du colonel DELAIGUE)

Colonel KAISER.- Je vous propose d'avancer. L'idée, c'est de restructurer, conformément aux modifications de l'approche au niveau du ministère de l'Intérieur et de la DGSC, la rédaction des guides de doctrine opérationnelle.

Nous irons dans le sens de la modification nationale pour revisiter la structure des notes opérationnelles qui régiront notre service.

Lieutenant-colonel NEYRET.- La réalité aujourd'hui, concernant notre directive opérationnelle et notre doctrine opérationnelle, c'est que nous en avons de nombreuses, complètement disparates et nous n'avons pas un document unique qui, sur un même thème, rassemble tous les documents.

L'objectif des nouvelles doctrines opérationnelles départementales, comme celle qui est sortie sur les interventions d'urgence sur véhicule, est de rassembler dans un seul et même document tous les documents opérationnels liés à cette thématique et non pas une dispersion comme aujourd'hui.

Une codification sera faite. Nous avons commencé par les interventions d'urgence sur véhicule, nous continuerons sur l'incendie, etc., pour donner de la lisibilité à tout le monde puisque, quel que soit le niveau de commandement et d'exécution, même au niveau équipier, nous avons des difficultés à nous y retrouver.

C'est un mouvement parti de la direction générale de la sécurité civile qui, elle-même, ne fait plus comme avant des doctrines à appliquer à la lettre mais plutôt une doctrine qui n'enferme pas le COS dans une règle opérationnelle stricte, qui lui laisse la possibilité, en fonction de la situation et de son analyse de la situation, d'avoir un objectif mais de pouvoir évoluer. C'est vraiment la grande tendance développée au niveau national que nous avons reprise au niveau local.

Colonel KAISER.- Cela contribuera à apporter une meilleure lisibilité, c'est peut-être aussi l'occasion de revisiter quelques éléments de fonctionnement de notre organisation et d'apporter plus de cohérence, plus de lisibilité pour les agents. Pour en arriver là, nous créerons la directive opérationnelle départementale, document qui n'existe pas, qu'il faut inscrire dans le règlement opérationnel pour l'officialiser.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Quels seront les thèmes ?

Lieutenant-colonel NEYRET.- Les interventions d'urgence sur véhicule, le risque électrique, l'incendie, le secours à personne, les interventions diverses, les risques particuliers, etc.

Colonel KAISER.- L'idée est surtout de s'inscrire dans une perspective de long terme. L'organisation opérationnelle et les documents opérationnels de référence sont revisités. Plus que les thèmes, c'est l'organisation qui vous est proposée.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est le RIM.

Colonel KAISER.- On le rend plus pratique et plus vivant.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Au niveau national, RIM et GNR disparaîtront.

(Retour du colonel DELAIGUE)

Colonel DELAIGUE.- Aujourd'hui, tous ces documents qui traînent sont dangereux parce qu'ils sont encore applicables juridiquement, et même si on ne les applique plus pour certains d'entre eux, parce que certaines parties sont complètement obsolètes, juridiquement, des détracteurs, des avocats les utilisent pour nous mettre en défaut.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous l'avons vu sur l'intervention du 31 décembre 2016, un avocat a sorti les documents.

Colonel DELAIGUE.- Il est très important d'entrer derrière le ministère sur cette notion de doctrine qui laisse cette marge interprétative raisonnable au commandant des opérations de secours.

Est-ce clair pour tout le monde ? Je mets aux voix.

Vote relatif à la modification du règlement opérationnel du SDMIS : Avis FAVORABLE

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? 2 voix (1 CGT, 1 SPA CFTC)

Qui est pour ? 9 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 4 UDMSP)

3. Modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS (vote)

Colonel DELAIGUE.- Je rappelle que ce projet représente une petite modification en termes de texte mais qui est importante en termes d'objectif. L'objectif est de transformer le groupement développement du volontariat en développement du volontariat et de l'engagement citoyen. C'est la traduction d'une réalité. Aujourd'hui, au-delà des volontaires qui représentent un vrai engagement citoyen, il y a d'autres engagements citoyens, les JSP, les cadets de la sécurité civile, les gestes qui sauvent, tous ces éléments. Il faut être très clair : les attentats terroristes ont développé dans la population des réflexes différents. Les gens aujourd'hui éprouvent ce besoin. C'est très impressionnant. Il nous arrive de temps en temps d'être amenés à parler devant des personnes et ces sujets sont extrêmement importants pour elles.

Nous voulons traduire cela pour canaliser tout ce que nous faisons et que cela ne parte pas dans tous les sens. L'idée est de se dire que le groupement développement du volontariat qui fait partie de la direction des ressources humaines nous paraît être le plus adapté pour traiter de tous ces enjeux de citoyenneté.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Capitaine JACQUIER (CFE-CGC Avenir Secours).- Suite à cette création, y a-t-il une modification de l'organigramme de ce groupement, des ressources supplémentaires affectées à cette mission ? Comment cela se traduira-t-il dans les faits ?

Colonel DELAIGUE.- Le groupement développement du volontariat évolue par rapport à ce nouveau nom. Après, à l'intérieur, globalement, beaucoup de choses étaient faites. Ce ne sont pas forcément des missions nouvelles mais plus un cadrage des choses.

Colonel KAISER.- Un affichage aussi.

Colonel DELAIGUE.- Il n'y a pas de changement stratégique à court terme. Derrière, y aura-t-il des modifications ? Peut-être mais elles ne sont pas prévues à court terme.

Colonel Alain COLLOT.- Non, il y a simplement un calibre égal en termes d'effectifs, la montée en puissance d'une catégorie B sur cette mission particulièrement, mais ce sont des missions qui étaient déjà prises en compte au niveau de la DRH et du GDV et que nous souhaitons véritablement afficher.

Il y a aussi dans ces actions les journées de défense et de citoyenneté, la protection judiciaire de la jeunesse que nous faisions déjà mais qui n'étaient pas véritablement affichées en tant que telles.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous nous demandons parfois comment il est possible que ces campagnes qui sont assez larges ne sont pas assez chirurgicales. Elles fonctionnent au niveau recrutement mais pas dans les endroits où on en aurait besoin. Je n'ai pas à l'esprit de centre. Cela fonctionne dans des endroits où il faut arrêter. Peut-être qu'une réflexion est entamée sur la façon de faire pour être un peu plus chirurgical et que cela fonctionne aux endroits où on en a besoin. Cela coûte de l'argent alors que, au final, le retour n'est pas pertinent. Il y a un retour dans l'absolu mais pas aux endroits où nous en avons besoin.

Colonel DELAIGUE.- Nous ne sommes pas sur les sapeurs-pompiers volontaires. Nous utilisons le groupement du volontariat pour le prolonger sur la citoyenneté mais le sujet est de bien prendre en compte la citoyenneté, tout ce qui est en dehors du volontariat.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- D'accord.

Colonel DELAIGUE.- Il y a de multiples actions. Par exemple, quelque chose qui a bien fonctionné, les cadets de la sécurité civile, avec un échange avec un collège et une caserne, des personnes qui sont venues. Le retour des enseignants est fantastique, et cela nous a pris un temps raisonnable. Il y a un vrai contact, on sait très bien que les jeunes sont des porteurs très forts dans les familles.

Sans passer notre temps à ne faire que cela, il faut le coordonner et que cela ne parte pas dans tous les sens, c'est le but de ce changement.

Je passe au vote.

Vote relatif à la modification de l'arrêté conjoint portant organisation du SDMIS : Avis FAVORABLE

Qui est contre ? 1 voix (CGT)

Qui s'abstient ? personne

Qui est pour ? 10 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 1 SPA CFTC, 4 UDMSP)

5. Actualisation des taux de promotion des personnels administratifs, techniques et sociaux du SDMIS dans le cadre de la mise en œuvre du PPCR (vote)

Colonel DELAIGUE.- Je le dis très humblement, il m'a été demandé au CT pourquoi nous mettions ce dossier à la CATSIS parce que cela relevait du CT. Absolument, cela relève du CT et il y a eu un vote favorable au CT. Simplement, je trouve intéressant de mettre à la CATSIS les dossiers qui passent au conseil d'administration, cela permet de les préparer. Le but de notre réunion est que nous puissions nous dire des choses que nous ne dirons peut-être pas au conseil d'administration.

C'est la raison pour laquelle j'ai inscrit cette question à l'ordre du jour, nous aurions pu ne pas le faire. Vous me direz si cela vous paraît utile ou inutile. Il est toujours utile d'en toucher quelques mots.

Je rappelle ce que j'ai dit au CT. Le ministère de la Fonction publique et le gouvernement ont publié 800 décrets en Conseil d'État pour revoir tous les textes de la fonction publique pour mettre en place le PPCR. À l'issue de ces publications, il y a de nouveaux grades et de nouvelles choses et nous ne pouvions pas faire les promotions de tout le monde tant que nous n'avions pas délibéré sur les nouveaux grades et les nouveaux taux de promotion.

C'est assez technique, nous en avons profité pour améliorer le dernier grade de la catégorie B et de la catégorie C en mettant 50 % au lieu de 20 % et en gardant 100 % sur les concours et le reste. Nous n'avons diminué nulle part, nous n'avons fait qu'améliorer les choses. Avez-vous des remarques ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est un dossier spécifique PATS et il n'y en a pas ici.

Colonel DELAIGUE.- Cela permet d'en avoir parlé avant le conseil d'administration. Il n'y a pas d'obligation de vote.

Lieutenant FRANÇOIS (UDMSP).- Nous ne prendrons pas part au vote. Nous nous abstenons, nous ne voulons pas nous immiscer dans les salaires des PATS.

Colonel DELAIGUE.- Il a été voté au CT.

Monsieur JACQUET (CGT).- La CGT aimerait que ce soit simplement un point d'information.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous sommes d'accord avec la CGT.

Colonel DELAIGUE.- D'accord, considérons que c'était une information.

Le dossier a été développé au CT, nous ne le votons pas.

4. Mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS (vote)

Colonel DELAIGUE.- Je vous rappelle qu'en bureau du conseil d'administration, nous avons validé une convention avec l'OPAC du Rhône pour l'accès au logement social des sapeurs-pompiers volontaires. Le conseil départemental du Rhône proposait de pré-réserver 25 % de ce potentiel d'affectation aux sapeurs-pompiers volontaires.

Sauf que cette convention qui est la déclinaison de la convention nationale sur le logement social ne concerne que l'OPAC du Rhône et, de fait, ne traite pas des problèmes de caution ou des choses comme cela. Nous avons donc proposé en conseil d'administration (c'est la délibération que vous avez sous les yeux) que pour les sapeurs-pompiers professionnels, pour les sapeurs-pompiers volontaires et pour les personnels techniques et administratifs, chaque fois que quelqu'un demande et obtient un logement social, le SDMIS est d'accord pour se porter caution. C'est important.

Bien sûr, ce n'est pas vrai pour ceux qui n'y ont pas droit mais pour ceux qui remplissent les critères du logement social, avoir dans leur dossier une caution solide comme la nôtre, c'est un élément important qui peut faire emporter le dossier. Nous nous portons caution pour tout le monde et pour tous les organismes de logement social.

Parallèlement à cela, une autre convention a été passée en bureau de conseil d'administration pour les sapeurs-pompiers volontaires qui sont dans les secteurs de l'OPAC du Rhône.

Lieutenant de 1ère classe BLENET (CFE-CGC Avenir Secours).- Est-ce que cela englobe Lyon Métropole Habitat ?

Colonel DELAIGUE.- Il s'agit de tous les organismes, même des organismes qui sont domiciliés dans l'Ain, qui ont construit dans les anciennes communes qui étaient dans l'Ain et qui sont passées dans le Rhône. Quel que soit l'organisme social de logement social, nous nous porterons caution, et quel que soit le statut des agents.

Capitaine JACQUIER (CFE-CGC Avenir Secours).- Nous nous félicitons de ce texte, cela pourra apporter aussi de l'attractivité aux personnes qui rejoindront le SDMIS, notamment les jeunes officiers que l'on ne trouve pas toujours facilement ou dont certains ne souhaitent pas rester, cela pourra les aider à se loger.

Colonel DELAIGUE.- Cela ne donne pas une priorité directe mais le fait d'avoir une caution solide dans son dossier est un élément qui, dans une commission d'affectation, peut être l'élément qui fait basculer du bon côté.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est vrai qu'il faudrait s'attacher à respecter la territorialité. C'est un petit dossier connexe mais important. Depuis quelque temps, il y a quelques travers, il y avait eu un CCDSPV où les situations étaient figées pour les sapeurs-pompiers volontaires. Pour les situations avant 2005, il y avait des problèmes de territorialité, vous aviez bloqué cette date. Malheureusement, ce n'est plus le cas.

Colonel GUILLOT.- Je suis entièrement d'accord. Il faut être particulièrement vigilant. Au départ, les règles sont claires et ensuite il y a la vie du sapeur-pompier volontaire qui fait qu'il déménage, il n'en informe pas toujours sa hiérarchie et on est obligé de suivre cela individuellement de très près.

Colonel DELAIGUE.- Je peux vous confirmer la position du colonel GUILLOT. Pour nous, la territorialité reste un objectif primordial et je pense que, pour les sapeurs-pompiers volontaires, c'est la même chose. On est volontaire là où l'on habite ou là où l'on travaille.

Adjudant FOURNEL (UDMSP).- Oui.

Colonel DELAIGUE.- C'est là où l'on vit.

Je mets aux voix le soutien au logement social.

Vote relatif aux mesures de soutien à l'accès au logement social des agents du SDMIS : Avis FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Qui est contre ? personne

Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? 11 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 1 CGT, 1 SPA CFTC, 4 UDMSP)

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Avec le cadeau que vous avez fait en 2012 à tous les bailleurs, ils n'avaient pas trop le choix ! (Rires)

Colonel DELAIGUE.- Là, ce ne sont pas les bailleurs mais nous.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Un petit aparté : par rapport à cette mesure sociale que nous approuvons, il existe aussi une mesure pour faire en sorte que les sapeurs-pompiers volontaires, quand ils partent en intervention, puissent faire garder leurs enfants pendant le temps de la cantine et le temps périscolaire. Cela serait aussi une très bonne chose.

Ne pourrions-nous pas, au sein du SDMIS, essayer de nouer des liens avec des crèches car les sapeurs-pompiers professionnels n'en ont pas, ce qui est une problématique ? Dans la même lignée que ce qui est fait là, ne pourrions-nous pas nouer des liens (nous avons fait par le passé une demande de crèche, nous avons compris que ce n'était pas possible pour diverses raisons) avec ces organismes pour faire en sorte que nos agents puissent faire garder leurs enfants ? Il y a aussi des problématiques de ce côté et, dans le côté humain que vous êtes en train de mettre en avant sur cette convention, nous souhaiterions que le SDMIS puisse en faire de même.

Colonel DELAIGUE.- Je note la question. Ce n'est pas la première fois que vous la posez. Vous êtes persistant dans la demande. C'est une qualité. C'est noté.

6. Tarification des prestations de l'École départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers (vote)

Colonel DELAIGUE.- C'est un document financier qui ne demande pas forcément l'obligation de recueillir un vote en CATSIS mais comme c'est une délibération du conseil d'administration, nous avons tenu à la présenter. Ce sera comme pour le PPCR, nous le voterons si vous souhaitez voter sinon nous ne le voterons pas mais je voulais le présenter.

C'est une actualisation des tarifs. Je vous apporte une bonne nouvelle : nous avons la réponse d'un prestataire important qui viendrait une trentaine de journées par an sur notre site, il s'agit de GrDF. Après le procès, les liens ont continué à se renforcer, sur le plan technique, il y a eu beaucoup d'échanges. GrDF souhaite faire un atelier gaz spécial. Cet atelier gaz aura l'habilitation GrDF et GrDF viendra officiellement s'entraîner 30 fois par an sur notre plateau. Cela veut dire que nous accueillerons et que nous serons indemnisés, le tarif fait partie de cet élément. Au-delà du tarif, c'est intéressant. Cela veut dire que de gros partenaires sont intéressés pour venir travailler chez nous. Ce genre de chose fait boule de neige. C'est donc très important dans les échanges.

Voilà ce que je souhaitais dire à l'occasion de ce tarif actualisé.

Il y aura simplement l'atelier gaz qui n'existait pas avant, qui devrait être opérationnel en janvier 2018.

Colonel Éric COLLOT.- Plus tard, en 2019.

Colonel DELAIGUE.- Tu as raison.

Avez-vous des questions ? Souhaitez-vous voter ou non ?

Monsieur JACQUET (CGT).- Nous nous posions la question de savoir si vous alliez faire des recrutements pour pallier le manque de personnel dans les casernes suite à celui que vous prendrez pour former GrDF.

Colonel DELAIGUE.- Pas du tout. GrDF ne mobilisera aucun personnel du SDMIS. Ce sera une location du site au tarif indiqué, ils viennent avec leurs propres instructeurs, ce qui n'interdira pas, dans le cadre de nos échanges, comme cela a été demandé pour la police, d'avoir aussi des formations communes gaziers/pompiers. C'est autre chose. Là, les 30 journées, c'est une école habilitée GrDF sur notre site en payant, avec leurs propres formateurs.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ils financent les travaux pour mettre en place leur scénario ?

Colonel DELAIGUE.- Non. Le SDMIS finance l'ensemble de l'investissement pour lui, il fait un léger surinvestissement pour avoir l'agrément GrDF mais, au vu du tarif et de l'engagement de GrDF de venir pendant 3 ans à 30 journées par an, la question ne se pose pas.

Nous passons au vote.

Vote relatif à la tarification des prestations de l'École départementale-métropolitaine des sapeurs-pompiers : Avis FAVORABLE

Qui est contre ? 1 voix (1 CGT)

Qui s'abstient ? personne
Qui est pour ? 10 voix (1 DDMSIS, 1 médecin-chef, 2 CFE-CGC Avenir Secours, 1 SUD, 1 SPA CFTC, 4 UDMSP)

Monsieur JACQUET (CGT).- Il y aura bien un moment où on parlera de mise à disposition de formateurs.

Colonel DELAIGUE.- C'est déjà le cas aujourd'hui.

Monsieur JACQUET (CGT).- Nous pensons que nous n'avons pas les moyens de mettre des formateurs sans pallier l'opérationnel.

Colonel DELAIGUE.- Je parlais d'un cas particulier qui était la convention avec GrDF. Si nous mettons des formateurs, c'est pour nous former nous-mêmes.

Colonel Alain COLLOT.- Jusqu'à présent, quand un SDIS extérieur nous demandait l'utilisation du plateau technique pour la plate-forme risques chimiques ou la maison à feu, nous n'avions pas la possibilité de lui faire payer le formateur mis à disposition.

Cela permet de rattraper cet élément qui n'était pas pris en compte et de leur facturer la mise à disposition d'un formateur. S'il n'est pas mis à disposition, nous ne le facturons pas. S'ils veulent un formateur spécialisé à la maison à feu, nous pourrons le facturer.

Colonel DELAIGUE.- L'objectif n'est pas de faire du marchandage de formateurs du SDMIS mais, lorsque nous le faisons, il faut que nous puissions nous faire payer.

Colonel Alain COLLOT.- Nous avons une personne compétente en radioprotection, dès lors qu'il y a utilisation d'une source pour les stages radiologiques, nous pourrons à la fois faire payer l'utilisation du plateau technique et le formateur, la personne qui est la seule compétente en radioprotection habilitée à utiliser la source.

Colonel DELAIGUE.- Avant d'avoir l'équivalent d'un poste chargé en termes de recettes, il faudra en faire beaucoup.

7. Prorogation du plan de formation jusqu'au 1er septembre 2018

Colonel Alain COLLOT.- C'est pour mettre en adéquation le plan de formation avec la mise en place du SACR. De fait, comme le plan de formation est un document consécutif du SACR, il est proposé de le proroger jusqu'au 1er septembre 2018 de façon à prendre en compte les conclusions du SACR. Nous repartirons sur un plan de formation du 1er septembre 2018 au 1er septembre 2021.

Il n'y a pas de problématique vis-à-vis de la prise en compte et du travail fait par le GFOR sur le sujet.

Colonel DELAIGUE.- Il n'y a pas de vote. C'était une information.

Colonel Alain COLLOT.- Au CT, c'est une obligation de le voter mais il n'y a pas de vote de la part de la CATSIS.

8. Fermeture des services fonctionnels du SDMIS à l'occasion des jours particuliers en 2018

Colonel DELAIGUE.- Dans la mesure où il y a un certain nombre de ponts pour l'année 2018, nous proposons de n'en faire que 3. Pas d'objection ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Une précision : les agents en semaine de 4 jours pourront poser un jour sur les autres ponts ? Il y en a 8 en 2018.

Colonel DELAIGUE.- Comme d'habitude.

Je souhaite que, globalement, les agents qui veulent prendre le pont puissent le prendre, il faut simplement faire attention à ne pas nous retrouver avec 3 ouvriers sans contremaître, des choses qui mettent en jeu la sécurité. Mis à part ce détail, cela ne me pose pas de problème d'être en version « light » à ces moments-là.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Cela sous-entend que l'on impose à quelqu'un de venir.

Colonel DELAIGUE.- On est dans la logique, au niveau de l'équipe, de regarder un peu les choses.

Colonel Éric COLLOT.- Je partage l'avis du directeur sur la notion de travailleur isolé. On ne peut pas avoir quelqu'un seul dans l'atelier.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Le Nouvel An n'est jamais un jour férié ?

Colonel DELAIGUE.- Si.

Colonel KAISER.- C'est un jour férié.

Colonel DELAIGUE.- Nous faisons le pont.

9. Questions diverses

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- Serait-il possible de prévoir des CATSIS plutôt le matin ?

Colonel DELAIGUE.- Je ne suis pas d'accord parce que l'idée du compromis à 17 heures fait que ce n'est pas trop tard pour les sapeurs-pompiers professionnels et pas trop tôt pour les sapeurs-pompiers volontaires. C'est la seule commission où nous sommes représentés à moitié par les sapeurs-pompiers professionnels et à moitié par les sapeurs-pompiers volontaires, cet horaire a le mérite de convenir à peu près à tout le monde. Il y en a deux par an.

Questions de la CGT

Question 1 : En 2015, la CGT vous a demandé de présenter le nombre de départs en prompt secours effectués par les agents du SDMIS ainsi que la répartition de ces événements sur notre SDMIS. Vous avez évoqué à l'époque un manque de temps nécessaire pour l'élaboration de ce chiffrage, mais que celui-ci était en cours et qu'il nous serait présenté ultérieurement.

La CGT renouvelle sa demande pour les années 2015, 2016 et le premier semestre 2017.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce n'est pas ajouté dans le document du SACR ?

Colonel DELAIGUE.- Dans le document du SACR, nous avons mis les nouvelles cartes qui tiennent compte du prompt secours. Là, on nous demande des chiffres plus précis.

En 2016, sur 76 144 secours à personne, nous avons eu 2 357 interventions en prompt secours, c'est-à-dire que 3,1 % des interventions de SAP ont fait l'objet de prompt secours. Si ce chiffre vous convient, je veux bien vous le donner pour 2015, 2016 et 2017.

Aujourd'hui, sur le secours à personne, nous avons 3,1 % de prompts secours et, dans les secteurs où il y a des casernes avec des professionnels, le prompt secours est quasiment à zéro puisque, quand il y en a un, c'est qu'il est probablement imposé par le CTA.

Nous avons fait la même chose pour l'incendie : sur les 6 008 départs incendie, nous en avons 588 en prompt secours, soit 9,8 % en 2016.

Je ne sais pas si ce sont ces éléments que vous vouliez. Si vous le souhaitez, je vous les transmettrai pour 2015, 2016 et 2017.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce serait intéressant pour voir l'évolution.

Monsieur JACQUET (CGT).- C'était aussi une question sur la répartition de ces prompts secours. En centre-ville, il n'y a pas beaucoup de prompts secours, c'est même inexistant. En revanche, en périphérie, notamment dans les centres mixtes, Tassin-la-Demi-Lune et Meyzieu nous remontent 2 prompts secours par jour. C'est quand même beaucoup.

Colonel DELAIGUE.- Deux prompts secours par jour ?

Monsieur JACQUET (CGT).- Oui.

Colonel DELAIGUE.- C'est faux.

Monsieur JACQUET (CGT).- Nous le vivons tous les jours. Vous-mêmes, monsieur le directeur, avec le colonel GUILLOT, vous avez assisté à deux prompts secours en même temps dont un qui est parti sans matériel.

Colonel DELAIGUE.- Je prends le chiffre de 2016 sur la commune de Meyzieu, vous êtes sur le départ incendie ou sur le secours à personne ?

Monsieur JACQUET (CGT).- On peut parler du SAP, c'est le plus conséquent.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Page 3, pour Décines, sur un total de 1 117 interventions, 86 en prompt secours (8 %). Sur Meyzieu, ce sont les mêmes chiffres : 1 331 interventions dont 89 en prompt secours (7 %).

Monsieur JACQUET (CGT).- Cela fait beaucoup. Noyés dans la masse, cela ne fait pas beaucoup mais, sur le secteur, cela commence à être un défaut de prévision.

Je veux bien les chiffres de Tassin si vous les avez.

Colonel DELAIGUE.- Ce qui est important, c'est le secours sur la commune : est-il assuré ou non ? Il y a eu un prompt secours 80 fois sur 1 000 et, si on n'avait pas mis le prompt secours, il n'y aurait pas eu de secours, il serait venu plus tard. Si vous voulez que je vous donne les chiffres du prompt secours incendie et à personne sur 2015, 2016 et 2017, je vous les donne.

Monsieur JACQUET (CGT).- D'accord, nous voulons bien.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Un par semaine.

Colonel DELAIGUE.- Nous vous les préparons et nous les ferons passer aux membres de la CATSIS.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Cette question n'est pas incongrue. Le fait de voir l'évolution trois ou quatre années en arrière peut être intéressant.

Colonel DELAIGUE.- J'enverrai à tous les membres de la CATSIS, commune par commune, les prompts secours 2015, 2016 et 2017.

Sergent-chef CHENAL (SUD).- Commune par commune, ce n'est pas forcément parlant, un centre regroupe plusieurs communes.

Colonel DELAIGUE.- Je comprends mais je ne suis pas d'accord sur cette analyse. La sécurité est faite au profit du maire qui a le pouvoir de police. La sécurité s'entend par commune et non par caserne.

Sur Quincieux, 108 interventions de secours à personne et 20 en prompt secours mais on a peut-être sauvé une personne dans ces 20.

Faut-il se priver du prompt secours alors qu'en plus, dans le SDMIS, il est encadré ? Il est doublé pour avoir le départ complet derrière.

Nous préparons ces documents et nous en reparlerons. Je vous les envoie.

Monsieur JACQUET (CGT).- L'idée n'est pas de s'en passer. C'est bien, il faut pallier un événement qui n'est pas attendu mais, pour celui qui est attendu, quand on en fait plusieurs fois par jour, on pourrait faire face avec une autre réponse. Il nous apparaît clairement que certaines casernes sont sous-dimensionnées et qu'il faudrait revoir le dimensionnement. Des secteurs évoluent, l'Est lyonnais a explosé et on n'a pas fait évoluer la caserne qui le défend.

Colonel DELAIGUE.- Chaque caserne n'est pas propriétaire de son territoire. Un SDIS ou un SDMIS, c'est une mutualisation de tous les moyens. Pour autant, il n'est pas interdit, lorsqu'on a la possibilité de faire un prompt secours, de le faire.

Vous avez raison, vous êtes dans votre rôle en demandant les chiffres pour voir comment ils évoluent, cela ne me pose pas de problème de vous les transmettre. Je voulais comprendre la commande. Nous allons le faire sur 2015, 2016 et 2017.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- D'où l'importance de la territorialité. Sur le secteur de Décines Meyzieu, vous avez du personnel issu des casernes aux alentours qui habitent autour des casernes. Quand il manque des gardes postées à Décines et que le jour même ils interviennent de Décines pour aller à Jonage par exemple, et qu'ils sont en prompt secours sur Jonage, il y a un problème. Je ne sais pas si vous avez suivi mon raisonnement.

Colonel DELAIGUE.- J'ai compris qu'il y avait une ou deux personnes un peu compliquées dans le coin mais ce n'est pas une généralité de l'organisation du service.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Non, c'est un peu à vous de régler ces problèmes. Si vous leur laissez la porte ouverte, ils entrent, vous devez leur dire qu'habitant à tel endroit, c'est à cet endroit que cela doit se passer. S'ils ne respectent pas la territorialité, cela devient un peu n'importe quoi, pas de votre fait mais du fait des us et coutumes.

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas l'impression que j'ai mais s'il y a quelques cas, je veux bien les regarder.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Cela commence à être beaucoup.

Colonel DELAIGUE.- Je n'ai pas connaissance de nombre de cas.

Colonel GUILLOT.- C'est cadré. Je ne dis pas que c'est respecté. Ce genre de garde postée est pris avec l'autorisation du chef de caserne volontaire.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Je ne parle pas de celles-là. Si tu parles de Poleymieux, des gardes à Rillieux, il n'y a pas de souci, c'est clair, c'est pour un perfectionnement, on peut le concevoir quand ils sont en plus de l'effectif. Je parle de sapeurs-pompiers du cru, de Décines Meyzieu, sauf que ces personnes habitent ailleurs et on fait partir en prompt secours des centres alors que si ces personnes étaient dans leur caserne, elles pourraient assurer le chef d'agrès.

Colonel DELAIGUE.- Sur cette affaire de Meyzieu Décines, cela ressort en permanence. Des personnes bénéficient d'un acte antérieur.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Ce sont les eaux internationales !

Colonel DELAIGUE.- Arrêtez !

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Vous êtes au courant, la personne jongle suivant qu'elle monte une garde ou qu'elle est dans son grade d'apparat.

Colonel DELAIGUE.- Ce que vous me dites concerne 3 personnes ou 50 personnes ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Quelques personnes sur Meyzieu Décines et un peu plus sur le SDMIS.

Colonel GUILLOT.- Au niveau de Meyzieu Décines, on a fait une réunion, on a identifié les cas, il y en a trois. Ces trois cas sont en voie d'extinction, une date de changement d'affectation a été définie pour chacun.

Monsieur JACQUET (CGT).- Vous n'avez pas tous les cas.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Il ne faut peut-être pas réduire la discussion à Décines Meyzieu. Monsieur JACQUET a voulu mettre le doigt sur une discussion qui revient au SACR. On vient de parler de prompt secours, de sectorisation, c'est ce genre de discussion que nous aurions aimé avoir tous autour d'une table. On parle de secteurs qui explosent et cela mérite une réflexion globale. C'est ce genre de sujets que nous aurions aimé poser sur la table. Voici quelque temps en arrière, quand on passait à plus de 1 000 interventions, des professionnels arrivaient. Des secteurs sont en train de se découvrir, quelle réponse apporter ?

Il ne faut pas réduire le prompt secours, il est nécessaire, mais ce sont tous ces sujets dont nous aurions voulu discuter autour de la table. C'est une réflexion globale.

Il a voulu mettre l'accent sur Décines Meyzieu pour mettre en avant l'ensemble du territoire dans lequel on peut retrouver cette problématique.

Colonel DELAIGUE.- Dont acte.

Monsieur JACQUET (CGT).- L'objet de ma question portait uniquement sur le prompt secours mais les sujets sont liés avec la territorialité. Quand on arrive dans une commune à 11 pour un feu de VL alors que l'on pourrait être 6 avec un fourgon complet, il y a un problème pour moi.

Cela ne concerne pas que Meyzieu mais aussi Tassin. Il faudra peut-être se concentrer là-dessus. Avec les chiffres, nous pourrons peut-être reporter cette conversation à un autre moment.

Concernant le prompt secours, un autre élément : nos lots prompt secours ne sont toujours pas équipés de détecteur CO, ce qui pose un problème. Il y a déjà eu un accident.

Colonel DELAIGUE.- La décision est prise.

Monsieur JACQUET (CGT).- Le chef de centre de la caserne n'en est pas informé.

Colonel DELAIGUE.- Il n'y a qu'à Meyzieu qu'on ne les a pas mis. La décision est prise.

Monsieur JACQUET (CGT).- Quelle est cette décision ?

Colonel Éric COLLOT.- C'est d'équiper tous les lots de premier secours.

Colonel DELAIGUE.- Vous avez posé la question, le groupe de travail a travaillé.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- C'était au CHSCT ?

Colonel Éric COLLOT.- Oui, c'est validé. Pour moi, c'était terminé.

Colonel DELAIGUE.- Restons sur les questions diverses. Je vous ai répondu sur le prompt secours. Cela ne me pose aucun problème de vous transmettre les chiffres pour les années 2015, 2016 et 2017. Je voulais bien comprendre ce que vous vouliez. Nous verrons ce que l'on peut en tirer comme conclusions.

Pour moi, cette affaire de territorialité, dont je n'arrive pas à mesurer la réalité du problème, est microscopique. Vous dites qu'elle est macroscopique, je vais lancer une analyse, je veux savoir s'il y a un vrai problème ou si c'est un problème ponctuel de quelques personnes.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pour vous, combien de personnes ?

Colonel DELAIGUE.- Sur l'ensemble du corps départemental, c'est 15 à 20.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Si vous faites vraiment votre étude, vous serez surpris. Ce n'est pas de l'ordre de 15 à 20. Cela nous intéresse si vous le faites réellement. Si c'est juste une déclaration…

Colonel DELAIGUE.- Pas du tout ! Pour être sapeur-pompier volontaire, il faut être proche de sa caserne. Je note que ce problème n'est toujours pas réglé. Je veux des choses concrètes. Si vous avez des choses concrètes, donnez-les-moi et je ferai regarder. Donnez-moi des noms !

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous n'allons pas dénoncer mais vous informer. Ce n'est pas tout à fait pareil.

Colonel DELAIGUE.- Je ne peux pas régler un problème que je ne connais pas. En mathématiques, pour résoudre un problème, il faut d'abord bien le poser. Je ne sais pas de quoi on parle. S'il s'agit de centaines de sapeurs-pompiers volontaires qui ne seraient pas dans leur territoire, ce n'est pas vrai !

Cela fait longtemps que les représentants des sapeurs-pompiers volontaires l'auraient dénoncé si c'était le cas, parce qu'ils sont du même avis que vous. Je ne veux pas non plus que l'on fasse une généralité de quelques personnes qui ont un historique.

Je suis prêt à regarder le dossier, cela ne me pose pas de problème.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Vous vous emportez tout seul.

Colonel DELAIGUE.- On est en train de dire que la territorialité, c'est une catastrophe, que tout le monde fait ce qu'il veut, ce n'est pas vrai !

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- C'est la mère de tous les maux. S'il y a autant de prompts secours, c'est parce qu'il y a un problème de territorialité.

Colonel DELAIGUE.- Ce n'est pas un problème de territorialité, c'est un problème de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pas seulement.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Si, au mois de septembre, nous pouvions prendre du temps pour échanger sur des sujets qui sont la territorialité, le prompt secours, nous sommes preneurs. C'est une demande que nous vous faisons de manière officielle. Il serait intéressant d'échanger sur toutes ces problématiques.

Colonel DELAIGUE.- Nous avons des groupes de travail permanents et cela ne me pose pas de problème de discuter de ces sujets.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Les organisations syndicales font une demande officielle pour discuter de tous ces sujets.

Question 2 : Bien que le SDMIS soit doté d'un matériel roulant en moyenne très récent, nous constatons qu'il existe encore dans certains centres de secours des engins mis en circulation dans les années quatre-vingts non équipés de ceintures de sécurité.

La CGT vous demande quelles sont les mesures prises pour assurer la sécurité des agents conduisant ce type de véhicule.

Colonel Éric COLLOT.- Un petit rappel historique sur les ceintures de sécurité.

Sur les automobiles, pour ceux qui ne se le rappellent pas, la ceinture est obligatoire depuis juillet 1973 et 1970 pour les points d'ancrage.

Pour ce qui est des poids lourds, la présence de ceinture de sécurité est imposée dans les véhicules depuis le 1er octobre 1999, sachant que le port de la ceinture est obligatoire depuis le 17 mai 2003.

J'ai regardé combien de véhicules ne disposaient pas de ceintures au niveau du SDMIS, cela ne concerne que les poids lourds : 102 sont concernés, des fourgons pompe-tonne, des camions-citernes incendie, quelques CCFM, des échelles.

Compte tenu de la durée d'amortissement, il faut compter entre 8 à 10 ans pour une réforme de ces véhicules, sachant qu'ils sont la plupart du temps affectés dans des casernes à faible sollicitation opérationnelle ou qu'ils partent peu en intervention.

Voilà ce que je peux vous préciser sur ce type de véhicule.

Colonel DELAIGUE.- Il faut avoir conscience que ces véhicules sont parfaitement conformes à la réglementation. C'est un point important. Il n'y a aucune infraction du SDMIS à aucun texte sur les normes de ces véhicules.

S'ils devaient être équipés, ils devraient repasser des crash-tests. Comme ce sont des modèles uniques, il n'y a aucune obligation de le faire. D'ici une dizaine d'années, il ne devrait plus y en avoir.

Je souhaiterais profiter de ce dossier pour lancer un appel à tous les sapeurs-pompiers sur le fait de mettre la ceinture lorsqu'elle existe, ce qui est de plus en plus le cas mais pas toujours. Je profite de cette remarque pour le répéter.

Monsieur JACQUET (CGT).- En fait, vous laisserez aller à l'extinction mais aucune action ne sera faite d'ici là.

Colonel DELAIGUE.- Nous n'avons pas le droit de les équiper. Si nous mettions un équipement, il serait illégal. Nous n'en avons pas le droit.

Monsieur JACQUET (CGT).- Il nous revient de plus en plus fréquemment cette question des agents qui utilisent ce matériel et qui ne se sentent pas en sécurité quand ils roulent sur la voie publique. Depuis que nous faisons des actions de prévention, tout le monde met la ceinture. Avant, il était rare de la mettre, c'est le contraire maintenant.

Colonel Éric COLLOT.- La première règle à respecter, c'est le Code de la route, on se sent tout de suite un peu plus en sécurité.

Monsieur JACQUET (CGT).- Nous entendons bien vos arguments sur le Code de la route. L'agent qui est dans le véhicule ne se sent pas en sécurité. C'était ce que nous voulions mettre en avant.

Colonel DELAIGUE.- Je note ce point.

Monsieur JACQUET (CGT).- Si le Code de la route est respecté, on n'est pas responsable de la conduite des autres.

Colonel DELAIGUE.- C'est un dossier qui mériterait d'être porté par vous au CHSCT plutôt qu'à la CATSIS. Il concerne beaucoup plus les sapeurs-pompiers volontaires.

Question 3 : La CGT souhaiterait connaître la hiérarchisation des différentes notes de service DOD, NIO, NSO, DO, GNR…

Colonel DELAIGUE.- La réponse a été apportée tout à l'heure.

Questions SUD

Question 1 : Interventions hyménoptères

Colonel DELAIGUE.- Quelle est réellement la question ?

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous avons constaté des disparités quant à l'envoi des secours sur ce type d'intervention selon le territoire du SDMIS. Comptez-vous lisser cela et, si c'est le cas, en envoyant ou en n'envoyant plus ?

Je me souviens d'une discussion avec le président MERCIER à l'époque, c'était un point dur non négociable, il était hors de question de ne plus intervenir pour les hyménoptères sur sa commune. Il avait du poids. Ce n'est pas pour remettre en cause, ce n'est pas du tout pour stopper ce type d'intervention, bien au contraire, c'est juste que pour SUD, nous estimons qu'il n'est pas admissible qu'il y ait une différence sur l'envoi ou non. De plus, le travail fait en amont au niveau du traitement commence à être une torture.

Colonel DELAIGUE.- Nous referons un point dans les groupes de travail pour voir si on peut avancer sur ce sujet ou non. Je ne me rends pas compte de l'état des sapeurs-pompiers vis-à-vis de cette situation. Je ne la connais pas. C'est un sujet dont nous n'avons pas discuté depuis longtemps d'une façon générale.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Pas si longtemps que cela parce que nous vous avons fait deux courriers sur ce sujet, à vous-même et au président, voici deux ans. Nous pouvons les ressortir. Nous vous disions que la réponse n'était pas la même et qu'il était même burlesque de voir que dans une rue, côté impair, on pouvait intervenir, et pas du côté pair. Ce n'est pas un gag mais une réalité.

Colonel DELAIGUE.- Je n'ai pas d'éléments pour répondre aujourd'hui.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- À l'époque, vous ne vouliez pas remettre ce sujet sur la table.

Colonel DELAIGUE.- Pour tout vous dire, certaines choses me paraissent plus stratégiques au niveau du SDMIS que les hyménoptères. Sur l'ensemble des insectes volants, je suis prêt à refaire le tour du problème. L'arrivée des frelons asiatiques nous pose aussi des questions.

Cela vaut la peine de refaire le point mais ce n'était pas une priorité, nous avions quelques sujets plus sensibles à traiter. Je ne mettrais pas que les hyménoptères parce qu'en plus la nature de ces insectes change.

Question 2 : Accueil médical et entrées administratives

Colonel DELAIGUE.- Quelle était la question ?

Sergent-chef CHENAL (SUD).- Voici quelques années, nous avions posé la question au médecin-chef parce que nous rencontrons des difficultés dans les hôpitaux, des temps d'attente qui deviennent de plus en plus longs. Plusieurs hôpitaux ont été identifiés avec des pointes jusqu'à deux heures d'attente pour que la victime soit prise en charge une fois l'arrivée dans le sas de l'hôpital.

Sur certains hôpitaux, nous sommes à trente minutes d'attente systématique, il faut en plus aller récupérer les brancards pour installer la victime. Si on ne fait pas les étiquettes, on nous le reproche. Le médecin-chef avait écrit comme quoi l'entrée administrative n'incombait pas aux sapeurs-pompiers.

Lyon sud est un hôpital identifié très clairement, le pavillon N.

Colonel DELAIGUE.- Cela ne me pose aucun problème, au contraire. Cela veut dire que l'on immobilise des moyens humains et matériels du SDMIS sur ces problèmes de santé. C'est un sujet sur lequel il faut que notre service soit respecté. Il s'adapte déjà à toutes les réorganisations de l'hôpital mais nous devons être prioritaires. Nous nous attaquerons rapidement à ces points.

Médecin hors classe MARIA.- Dans la fiche bilan, il y a une fiche administrative, vous devez la remettre. Après, vous n'êtes tenu à rien du tout au niveau administratif, vous n'êtes pas employé de l'hôpital. Cela peut se passer très bien mais certains services sont très désagréables, je vous demande de les faire remonter. Le docteur François DELBOS fait le tour des hôpitaux et des services d'urgence actuellement, il a déjà résolu certains problèmes, en particulier sur le matériel. Cela fait partie de ses missions.

Si on connaît les faits, on peut leur montrer et, en général, les cadres infirmiers sont assez réceptifs. Après, il ne faut pas aller au clash le jour de l'intervention mais bien noter ce qui se passe. Certains infirmiers ont tendance à vous prendre pour leur personnel. Or, ils ont du personnel administratif dont c'est le travail.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Commencez par la sauvegarde, cela apaisera sur le secteur Duchère.

Colonel DELAIGUE.- Cela me paraît très important, cela concerne 80 % de nos interventions. Vous pouvez compter sur moi pour intervenir au plus haut niveau dans les hôpitaux. Je vais charger le colonel KAISER de prendre en charge cette mission puisqu'il est plus spécialisé dans les relations avec l'ARS.

Je prends en compte votre demande, il s'agit de 80 % des interventions. Je note qu'il y a des problèmes importants dans l'accueil des hôpitaux. C'est ce que vous me dites.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Oui.

Colonel DELAIGUE.- Je prends en compte votre demande. J'estime qu'il n'est pas acceptable qu'un service comme le nôtre ait des temps d'attente tels que vous les avez évoqués. Je demande au colonel KAISER en charge des relations avec l'ARS pour l'ensemble de la région, au-delà du travail que nous ferons pour les sapeurs-pompiers volontaires sur les transports intermédiaires, qu'il refasse un point sur la capacité d'accueil.

Cela fait très longtemps que je n'ai pas entendu que nous avions des difficultés d'accueil dans les points d'urgence, je note que vous le dénoncez unanimement, nous allons nous en occuper très clairement parce que ce sont autant de moyens qui ne sont pas opérationnels pendant ce temps. Si c'est le cas, il faut traiter les points chauds jusqu'à des réunions avec les directeurs d'hôpitaux, très clairement.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- Tous les mois sont organisées les réunions SDMIS/SAMU et est évoquée cette problématique des temps d'attente et des altercations entre sapeurs-pompiers et service hospitalier.

Colonel DELAIGUE.- Il ne faut pas confondre les relations SDMIS/SAMU, la régulation, etc., avec les directeurs d'hôpitaux. Mon problème, ce n'est pas le SAMU, il n'est pas en cause, c'est le directeur de l'hôpital. Si un directeur d'hôpital n'a pas un service d'urgence capable d'accueillir comme il faut les sapeurs-pompiers, j'agirai auprès de lui, que ce que soit par écrit ou avec une réunion ou au plus haut niveau.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- Par rapport à la remontée d'informations, vous l'avez par le biais des COS RETEX, ils prennent en compte les problèmes, c'est factuel.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Il y a peu de remontées.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- Je n'ai pas dit qu'il y en avait beaucoup.

Colonel DELAIGUE.- S'il y a un vrai problème dans les services d'accueil, je le réglerai mais je ne m'adresserai pas au SAMU, je m'adresserai aux directeurs d'hôpitaux. Ce sont eux qui sont responsables. Nous transportons les victimes, si nous ne sommes pas reçus correctement, je m'adresserai aux directeurs d'hôpitaux. Chaque fois que nous l'avons fait, il y a eu des résultats. Ce n'est pas un problème de régulation médicale mais un problème d'accueil.

Colonel KAISER.- Les services d'accueil d'urgence, de façon générale, sur l'ensemble de la région, sont saturés parce qu'ils reçoivent des gens qu'ils ne devraient pas recevoir.

L'agence régionale de santé essaie de piloter, elle est en pleine réforme du fait de la réforme hospitalière en cours avec les groupements hospitaliers de territoire qui, d'ici une dizaine d'années, réformeront complètement les accueils d'urgence, avec la capacité à prendre en réponse de proximité

à travers les maisons médicales de garde, mais pas seulement, cela pourra être le simple cabinet médical.

Il faut concevoir que le système de santé publique est une infime partie de la réponse offerte à la population, il y a à côté un monstre qui s'appelle le système de santé. Sur la région Auvergne Rhône-Alpes, les dépenses de santé publique représentent 170 M€. Nous sommes en décalage par rapport à cela.

Par ailleurs, les directeurs d'hôpitaux s'attachent à régler leurs problèmes aux urgences. Ils ont un numerus clausus, il n'y a pas assez de médecins, pas assez d'infirmiers, et nous venons les perturber. Il faut crier plus fort que les autres, il nous faut donc des éléments d'information suffisamment identifiables de façon à pouvoir les faire remonter, sachant qu'il faudra parler fort parce que nous aurons de la peine à être entendus.

Colonel DELAIGUE.- Excusez-moi, j'ai un TGV à prendre. J'en suis désolé. Je suis obligé de partir.

Je suis prêt à m'attaquer à tous les dossiers, à faire avancer tous les dossiers, mais il faut que nous soyons sur des choses concrètes et il ne faut pas partir dans tous les sens parce que c'est compliqué. On parle mais sans élément concret. Il faut un peu de méthode. Nous sommes partis sur le champ de la territorialité sans aucun élément.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous vous avons fait un courrier le 15 juin au nom de toutes les organisations syndicales, nous vous avons demandé les documents. Où sont les réponses ?

Colonel DELAIGUE.- Pas pour la CATSIS, la liste est énorme !

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Vous dites qu'il faut des choses concrètes, nous ne demandons que cela.

Colonel DELAIGUE.- Cela fait des mois que nous avons mis le dossier et, le 15 juin, on nous fait des demandes.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Si vous nous dites que c'est en cours…

Colonel DELAIGUE.- Je ne peux pas demander plus aux services.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Je rebondissais sur ce que vous veniez de dire.

Colonel DELAIGUE.- Il faut être structuré si nous voulons avancer. Nous sommes en CATSIS avec des points divers, restons sur ces sujets. Restons sur la forme.

Je dois partir, vous finirez avec le directeur adjoint. Un travail considérable est fait au niveau du SDMIS, nous ne vous amenons pas les solutions sans avoir travaillé. Je sais que vous l'appréciez mais nous allons les chercher ailleurs et, aujourd'hui, nous avons un niveau de relation avec les gens qui est important, qui nous permet de faire avancer les choses. Il faut aussi avoir conscience que les gens à l'extérieur ont leurs propres problèmes qui sont souvent encore plus importants que les nôtres et ils n'ont pas toujours toute l'énergie pour nous.

Soyez certains que nous essayons d'avancer, c'est aussi pour cette raison qu'il y a des groupes de travail. Vous y participez et nous avançons. C'est normal, vous nous poussez, cela fait partie du jeu.

Il n'y a pas de problème particulier.

Je laisse la présidence au colonel KAISER. Je vous souhaite une bonne soirée.

(Départ du colonel DELAIGUE à 19 heures 20)

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- Par rapport au problème de réception dans les centres hospitaliers, dans les CRSV, nous avons des cases rouges obligatoires à remplir, ne serait-il pas possible de créer une petite case qui serait « Problème d'admission : oui ou non » que le chef d'agrès renverrait obligatoirement ? Cela permettrait sur toutes les interventions de voir où il y a une problématique d'entrée dans les hôpitaux.

Colonel KAISER.- De telles solutions peuvent être envisagées, pourquoi pas ?

J'ai dit une bêtise tout à l'heure, c'était 170 Md€ sur le territoire national et 17 Md€ sur la région. Nos 140 M€ de budget du SDMIS sont ridicules par rapport à cela. Cela illustre le poids que nous pesons dans le fonctionnement du système de santé publique.

Je pense que les gens sont plutôt ouverts à nos attentes, il faut leur faire remonter les choses et nous pourrons faire bouger les lignes. Dans le système de santé, on commence maintenant et on aboutira peut-être d'ici un, deux, trois, quatre ou cinq ans. Il faut en être vraiment conscient parce qu'ils ont d'autres chats à fouetter. Les sapeurs-pompiers ne sont pas un problème mais plutôt une solution pour eux. Quand on discute avec eux, le problème des urgences, c'est l'accueil des 50 000 ou 80 000 entrées chaque année, diverses et variées.

Nous sommes confrontés aussi à une réorganisation des urgences à travers les groupements hospitaliers de territoire. Dans le futur, si la réforme va jusqu'au bout, le chef du SAMU aura plus d'autorité. Pour l'instant, le chef du SAMU, par rapport au service d'accueil d'urgence de la sauvegarde, par exemple, n'a pas vraiment d'autorité. Là, il en aura peut-être sur un territoire et sur les services d'accueil d'urgence. Nous aurons un interlocuteur plus fiable.

Il faut que nous ayons des informations. La solution proposée peut être envisagée, pourquoi pas ? Je n'en sais rien. Mais inciter vos collègues d'ores et déjà à faire remonter les informations de façon factuelle. Une boîte mail existe et elle fonctionne. Nous arrivons à avoir quelques informations, s'il y a des problèmes majeurs, il faut les faire remonter.

Adjudant OUANDIKA (SPA CFTC).- La boîte mail est un moyen, il y a un peu d'inertie avant que les gens l'utilisent. C'est une solution qui peut être proposée, une petite case, cela peut directement apporter un petit signal au SDMIS.

Adjudant-chef PANTANO (SPA CFTC).- À défaut de boîte mail, il y a le COS RETEX et toutes les demandes qui y sont faites sont étudiées. Cela prend un peu de temps parce qu'il y en a beaucoup. Il faut inciter les chefs d'agrès à le remplir quand ils rencontrent des difficultés. C'est un moyen essentiel pour être factuel.

Colonel KAISER.- Vous pouvez aussi faire un peu de prosélytisme de votre côté, nous le ferons du nôtre.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Je n'ai pas envoyé cette question mais je voulais que nous l'abordions rapidement.

Dans le dernier OD concernant le ramadan qui est sorti récemment, une remarque a un peu marqué nos collègues qui nous l'ont fait remonter. Dans l'item « Rôle du chef de groupe », il est indiqué : « Veiller à la bonne tenue des équipages ». Il n'y a rien de grave, c'est juste que cela a marqué un peu les esprits. Depuis quand demande-t-on à veiller à la bonne tenue des équipages ? C'est le cas tout le temps.

Colonel KAISER.- J'espère.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Ce n'est pas lié au ramadan. C'est une information que l'on met souvent dans les ordres d'opération, notamment ceux sur la voie publique, le stade. Cela paraît peut-être évident que chacun doit être dans une bonne tenue mais il y a des caméras partout, notamment sur la voie publique.

Colonel KAISER.- Ce n'est pas parce qu'il n'y a pas de caméra qu'il ne faut pas être en bonne tenue.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Par rapport à ce que l'on disait tout à l'heure, il faut effectivement être en bonne tenue mais, en plus, nous sommes regardés par l'extérieur.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous n'avions pas cet élément.

Lieutenant-colonel NEYRET.- Mais ce n'est pas lié qu'au ramadan.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Depuis quelque temps, les chefs de groupe formés MC à Rochat et Duchère, qui ont les fonctions chef de groupe MC, avec le jeu des mutations, ne sont plus dans ces casernes, ils ne sont plus en prise directe avec les sapeurs-pompiers des deux casernes et cela pose un souci.

Lorsque les chefs de groupe sont en caserne, il n'y a pas de souci, ils sont avec les agents en permanence, il y a des échanges. Depuis quelque temps, les agents nous ont fait remonter qu'ils découvrent des chefs de groupe qui arrivent, qui ne connaissent pas. Sur cette spécialité, c'est peut-être un souci.

Nous n'apportons pas de solution, nous pointons du doigt un problème qui peut-être nécessite un petit réglage. D'ailleurs, colonel GUILLOT, nous vous avions posé une question deux fois concernant la profusion de spécialités à Gerland et chaque fois, ici même, le directeur et vous-mêmes avez dit qu'on allait trouver une solution parce qu'il y avait un problème, notamment sur le FMO. C'est un vrai souci. Nous avons vu ce que cela nous a coûté, à vouloir tout faire, on ne fait plus grand-chose. Un chef de centre voulait tout croquer avant.

Colonel GUILLOT.- J'ai proposé une solution qui n'a pas reçu l'assentiment général à Gerland. J'ai proposé le déplacement du « groupe mousse » dans une autre caserne de la vallée de la chimie. Il y a eu une levée de boucliers pour garder le « groupe mousse ».

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Cela fait beaucoup là-bas.

Colonel KAISER.- Nous prenons en compte la question.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- L'idée était de le mettre où ?

Colonel GUILLOT.- A Pierre-Bénite, à Feyzin, il ne serait pas mal placé non plus.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Enfin, vous avez évoqué Quincieux avec 20 % de prompts secours. Nous jugeons farfelu le recouvrement secteur. Quincieux vient au central le 23 juin. Pour nous, il y a un souci. D'autant plus lorsqu'on voit leur taux de prompts secours. Ce n'est pas la meilleure idée que vous ayez eue. C'est une remarque, vous en faites ce que vous voulez. Techniquement, et à tous points de vue, ce n'est vraiment pas la meilleure idée.

Colonel KAISER.- Je ne sais pas.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- À part les mettre en échec…

(Discussion générale)

Colonel KAISER.- Nous prenons la question et nous regarderons.

Monsieur JACQUET (CGT).- Je voudrais connaître la conduite à tenir en cas de deux prompts secours déclenchés simultanément : un qui va partir avec du matériel et l'autre sans. Doit-on autoriser un départ sans matériel ?

Colonel KAISER.- A priori, on associe le matériel et l'équipage.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Le matériel est au standard, les deux sapeurs-pompiers qui sont sonnés doivent partir avec le prompt secours quand c'est un VFI, s'ils partent en prompt secours avec le VSAV, il manque du monde ou il manque l'engin.

Colonel Éric COLLOT.- Quand nous avions fait l'analyse avant de décider en CHSCT de l'affectation, le nombre de cas se comptait sur les doigts des deux mains.

Monsieur JACQUET (CGT).- Quand cela arrive, qu'est-ce qu'on fait ? Doit-on faire annuler le prompt secours ? Cela arrive relativement souvent. Le 14 juillet, un véhicule était parti avec le sac et un VFI était parti sans matériel.

Colonel KAISER.- Si l'on est sollicité, le premier prompt secours prend le matériel, s'il n'y a pas de matériel et qu'il y a l'absolue nécessité d'engager, on engage. On ne va pas systématiser cela pour quelques cas qui se comptent sur les doigts des deux mains.

Monsieur JACQUET (CGT).- Le cas se présente.

Colonel KAISER.- Nous faisons 100 000 interventions, 80 % de secours à personne et vous nous parlez de 10 interventions dans l'année qui rencontrent un problème. S'il y a beaucoup de deuxièmes prompts secours, nous mettrons un deuxième sac. Nous regarderons les statistiques.

Monsieur JACQUET (CGT).- Merci.

Dernière question dans le cadre du prompt secours. Pour une rixe, on a fait partir deux jeunes. Ce sont des jeunes qui ne sont pas formés aux rixes, quelle conduite doit-on avoir : doit-on faire annuler le départ ou doit-on les remplacer ? Rien ne nous guide pour ces situations. C'est un phénomène très rare mais, quand il arrive, on envoie des jeunes confrontés à une situation qui est quand même compliquée.

Colonel KAISER.- Soit l'équipage est conforme, soit il ne l'est pas. Les jeunes vont se retrouver dans des situations délicates, si vous avez le moyen sur le terrain, en sachant cela, de remplacer les agents au pied levé par des agents aguerris, il faut le faire. On a aussi le droit d'essayer de pallier les carences du système.

Le système informatique ne peut pas tout prévoir. Vous avez le droit sur le terrain de faire preuve d'intelligence et d'initiative dans la mesure où l'on s'approche au mieux du cadre organisationnel. Voilà ce que je peux vous dire sur ce cas. Si je peux résumer, ne le prenez pas mal, mais on a le droit d'être intelligent.

Colonel GUILLOT.- Il ne faut pas que les personnes s'engagent.

Monsieur JACQUET (CGT).- On ne savait pas trop quoi faire parce que les jeunes qui avaient été sollicités pour y aller avaient été bipés en astreinte et, une fois qu'ils sont bipés, nous avons pour consigne de ne rien annuler. C'était un peu la discussion avec le chef de garde ce jour-là, on ne savait pas quoi faire, on les a envoyés quand même sur cette intervention.

Commandant CARRET.- Le marché carburant a été réattribué à tout le monde. À ce jour, certains centres sapeurs-pompiers volontaires sont confrontés à une station Total qui est fermée le dimanche. Cela veut dire que ces centres doivent solliciter leur personnel en semaine pour faire le plein des engins sachant que, pour aller à la station Total, le personnel de la caserne passe devant une ancienne station 24/24 heures qui n'est pas Total, alors que les centres périphériques hors périmètre de la station Total viennent à la station Esso. Je trouve complètement aberrant de n'avoir pas pris en compte les besoins du terrain et d'attribuer des marchés comme cela.

Colonel Éric COLLOT.- Le code des marchés publics est compliqué mais il doit être respecté. Quand nous avons fait l'appel d'offres, certains attributaires dont Total ont répondu. Dès lors qu'il y avait une station Total sur la commune proche de la caserne concernée, en fonction d'une distance que nous avons exprimée, elle a été retenue dans le cadre du marché. Le marché a été relancé pour prendre en compte le fait que l'on pouvait avoir un prestataire Shell qui était présent, et il reste quelques stations-service qui ne sont pas couvertes par des stations Shell et Total et pour lesquelles il y a un régime dérogatoire.

Donnez-moi des éléments précis pour étudier avec le service marché s'il y a une possibilité de dérogation pour votre cas particulier puisque la station n'est pas ouverte la nuit ou le week-end, mais dans l'esprit du Code des marchés publics, elle était ouverte 24/24 heures.

Commandant CARRET.- Je ne suis pas contre l'esprit des marchés publics mais Total s'engage à être ouvert et c'est fermé le dimanche matin. Ce n'est pas du 24/24 heures.

Colonel Éric COLLOT.- Faites-moi passer les éléments, nous regarderons au cas par cas.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Nous vous avons adressé un courrier resté sans réponse. À trois reprises, depuis deux ou trois ans, nous observons un phénomène de grève consistant à jouer sur une pénurie d'essence. Dernièrement, les collègues de la CGT carburant et transport de la chimie ont bloqué, nous ne sommes pas passés loin d'une pénurie. Notre courrier consistait à vous alerter. Avec les mouvements sociaux qui s'annoncent à compter de juillet jusqu'à peut-être l'année prochaine, c'est un problème à prendre en compte. Je ne sais pas si Éric COLLOT et Alain COLLOT se souviennent, en 2001, on approvisionnait les véhicules dans les casernes parce que nous étions bloqués.

C'est un problème à prendre en compte car quelque chose se profile dans les années à venir, les mouvements sociaux vont changer de figure, il n'y aura plus de manifestations de papy et mamie.

Je vous mets en garde. Le SDMIS a une responsabilité pour continuer à faire partir ses camions.

Colonel KAISER.- Il existe un système de gestion dirigé par le préfet en cas de pénurie de carburant avec réquisition d'un certain nombre de stations-service, notamment à notre profit.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Pour les engins. Je vous parle de ceux qui sont autour de cette table.

Colonel KAISER.- Oui, il peut s'étendre à des personnels identifiés. Le système existe dans un plan de gestion. Il n'y a pas que les pompiers, il y a aussi les personnels hospitaliers par exemple.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Par déclinaison, il y avait le même problème au moment des pics de pollution, les jours pairs et impairs. C'était un non catégorique du colonel DELAIGUE, nous avions insisté et c'est le préfet qui avait autorisé que les sapeurs-pompiers aient une dérogation pour se rendre sur leur lieu de travail sans respecter les jours pairs et impairs. Quand un agent en 24 heures arrive un jour pair, quand il termine, si c'est un jour impair, il ne peut plus partir. Je le mets dans le même sac. Il faut vraiment faire attention.

Colonel KAISER.- Ce n'est pas le SDMIS qui gère la crise, c'est le préfet qui prend un certain nombre de décisions qui s'adressent parfois à nos personnels, parfois à nos organisations. Effectivement, des choses sont prévues. Tout n'est pas forcément prévu, parce que si tout était prévu, il n'y aurait pas de crise, mais des décisions sont prises.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Vous le voyez un peu plus souvent que nous.

Colonel KAISER.- Oui mais le préfet n'a pas à gérer le SDMIS.

Il existe un plan, une organisation, des réquisitions, des autorisations particulières, tout cela existe déjà et est consigné dans les plans de gestion de crise pénurie de carburant pour ne parler que de celle-ci.

Adjudant-chef CHABBOUH (SUD).- Je rebondissais.

Lieutenant LEFEBVRE (UDMSP).- Pourquoi ne sommes-nous pas autorisés à faire le plein sur les stations Total de l'autoroute ? Pour Dardilly, pour 50 % des interventions, nous passons devant. La note précise que l'on n'a pas le droit d'utiliser la station Total H24 sur l'autoroute alors que beaucoup de VSAV du secteur passent devant.

Colonel Éric COLLOT.- Je n'ai pas la réponse, je vérifierai.

Colonel KAISER.- C'est pourquoi il faut poser vos questions avant que la séance ne se tienne.

Merci.

La séance est levée à 19 heures 45.

Le président de la CATSIS,

Colonel Serge DELAIGUE

Le secrétaire,

Adjudant-chef Rémy CHABBOUH

Le secrétaire adjoint,

Commandant Éric CARRET